Route des Canots vers Abitibi
LAC WINDWEIR
LAC DE QUINZE
W
Riv. Blanche
GUIGUES DUMAMEL
LAC TEMISKAMING
Mission Catholique
Riv. Montreal
Keepawe
MOU
50 Milles de la Mission
PR

Mortimer & Cie. Imp Ottawa

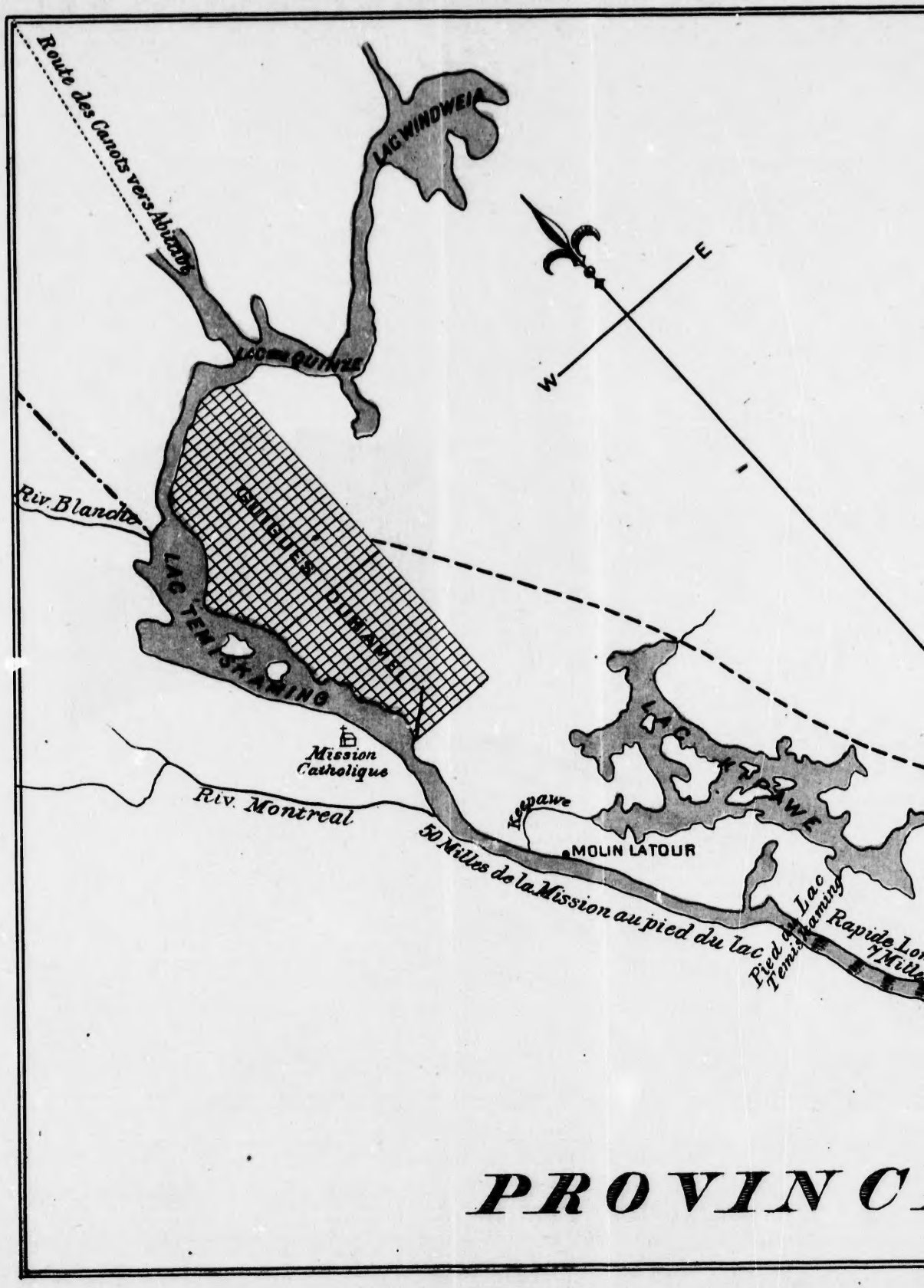
Route des Canots vers Abitibi
LAC WINDWEIA
LAC QUINZE
E
W
Riv. Blanche
GUIGUES DUHAMEL
LAC TEMISKAMING
Mission Catholique
Riv. Montreal
Keepawe
MOLIN LATOUR
LAC KEEPAWE
50 Milles de la Mission au pied du lac
Pied du Lac Temiskaming
Rapide Lon
7 Mille
PROVINC

PROVINCE DE

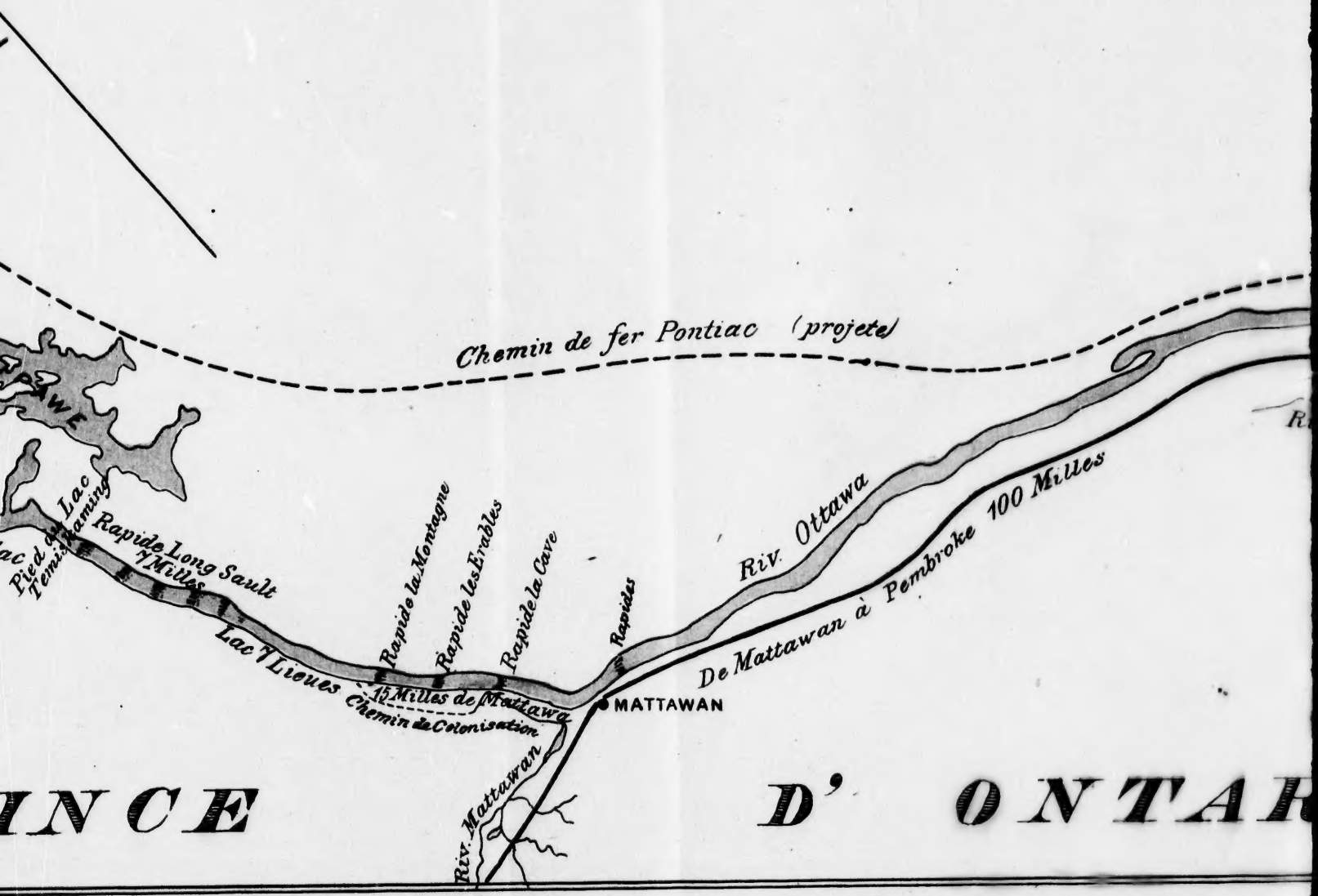

INCE D' ONTAR

QUEBÉC

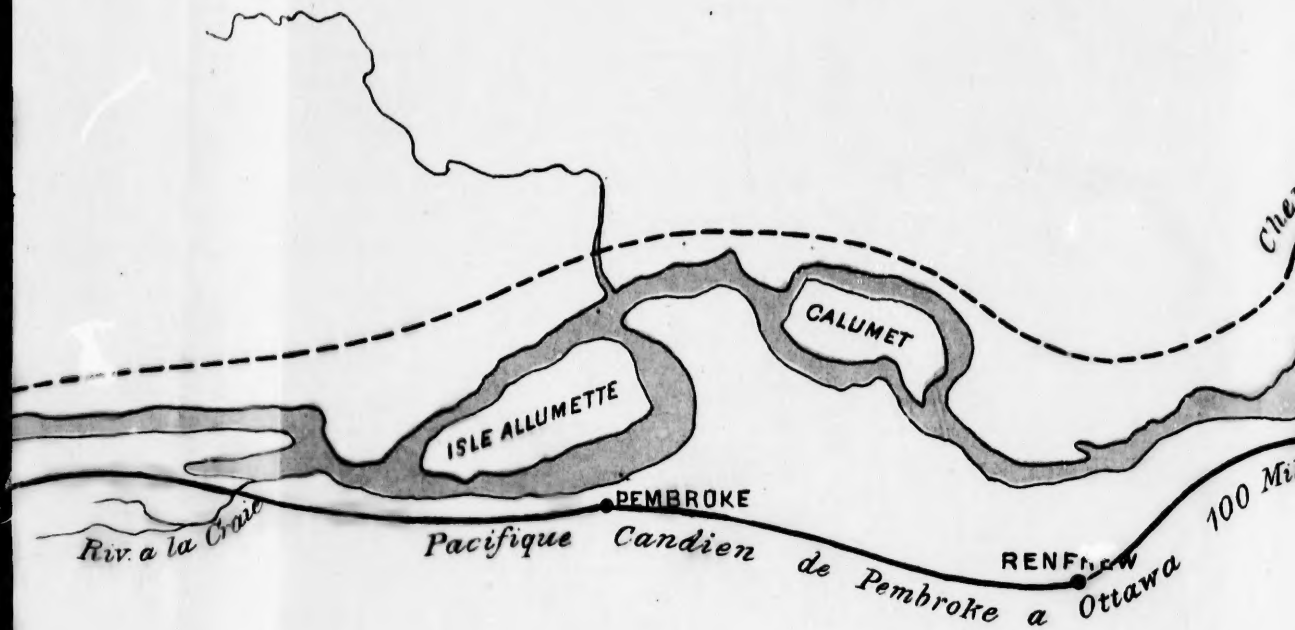
CALUMET
ISLE ALLUMETTE
PEMBROKE
Riv. a la Craie
Pacifique Candien de Pembroke a Ottawa
RENFREW
100 Mi

RIO

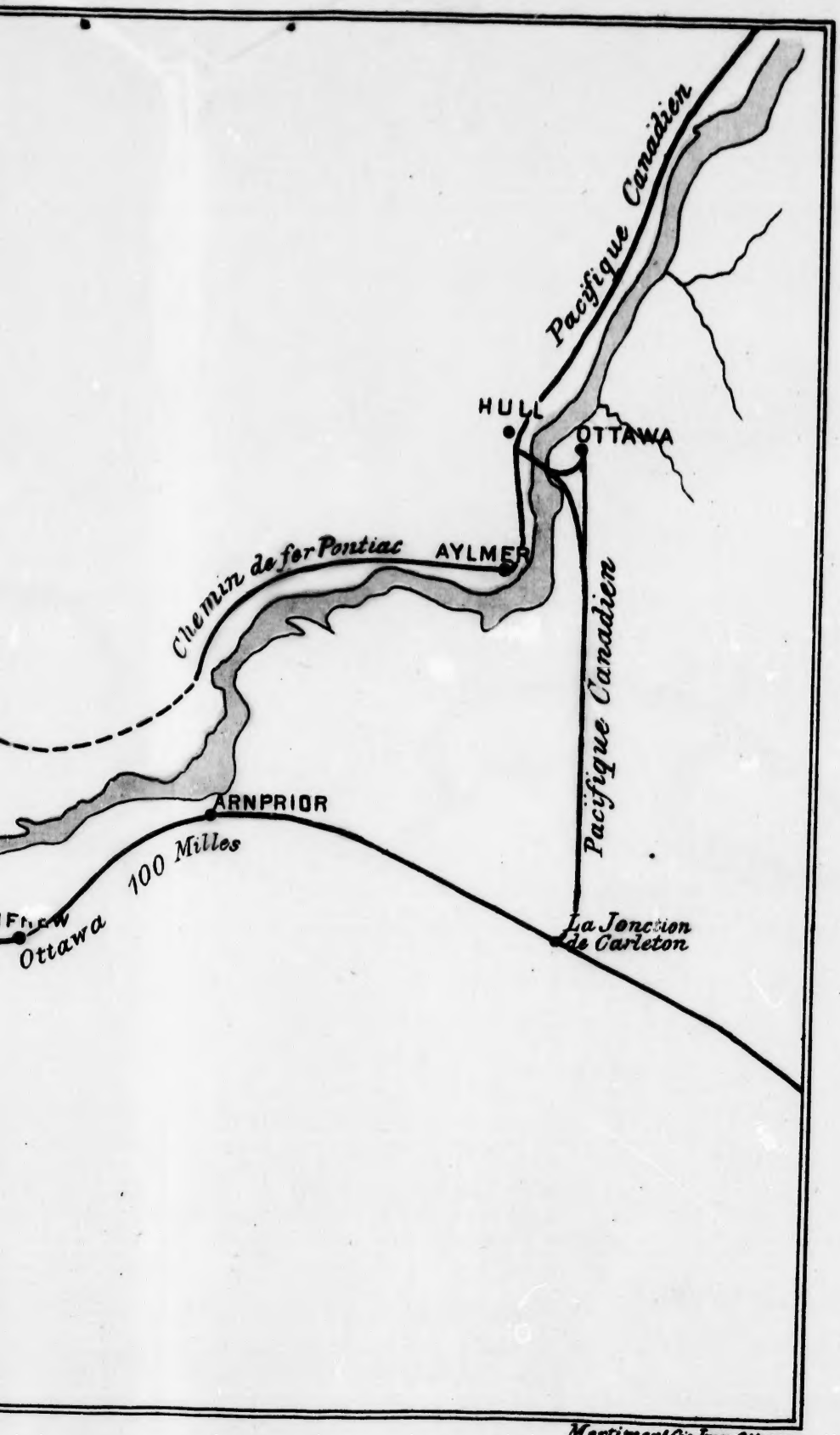

Mortimer & Cie. Imp. Ottawa.

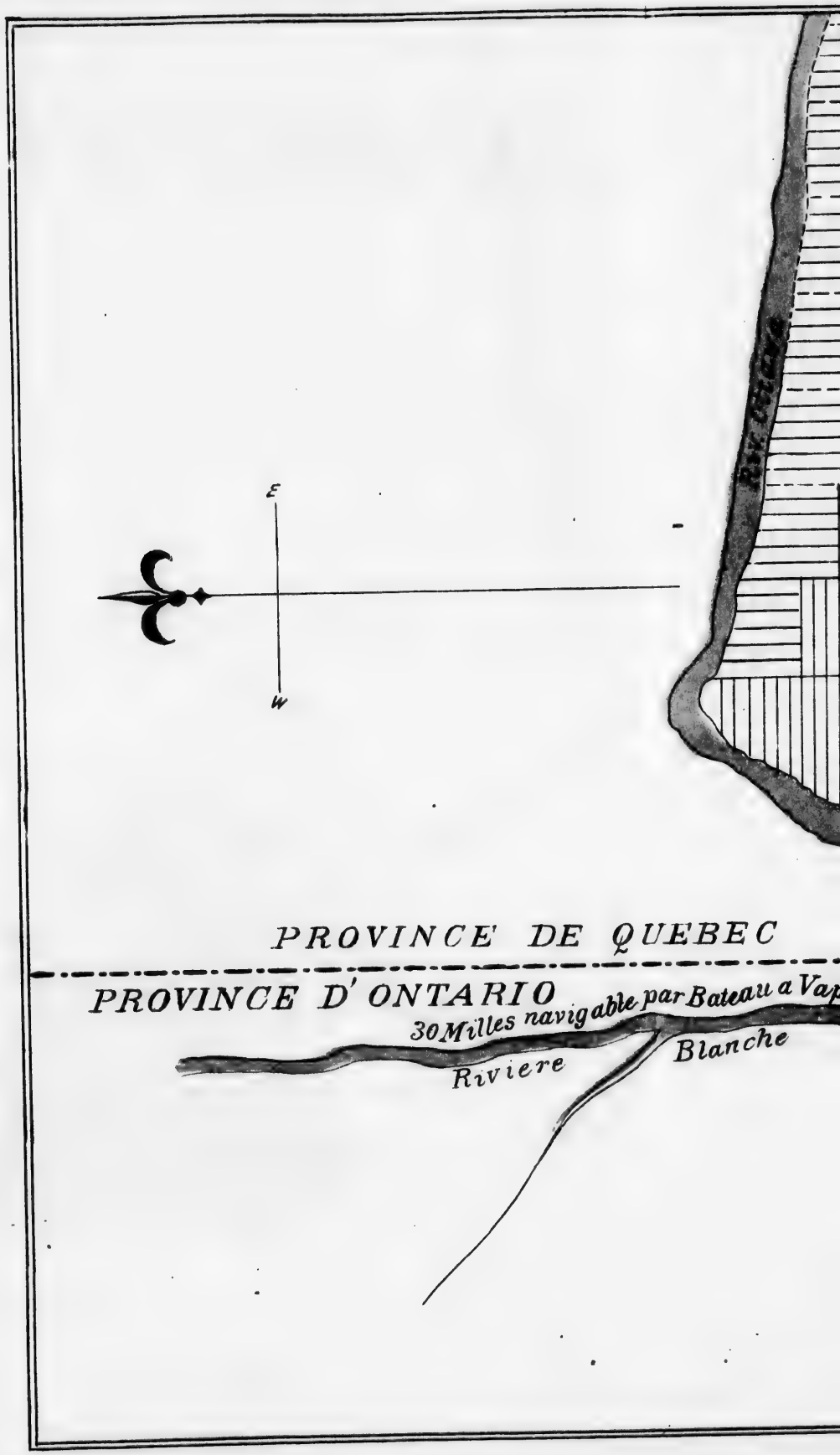
E
W
PROVINCE DE QUEBEC
PROVINCE D'ONTARIO
30 Milles navigable par Bateau a Vap
Riviere
Blanche

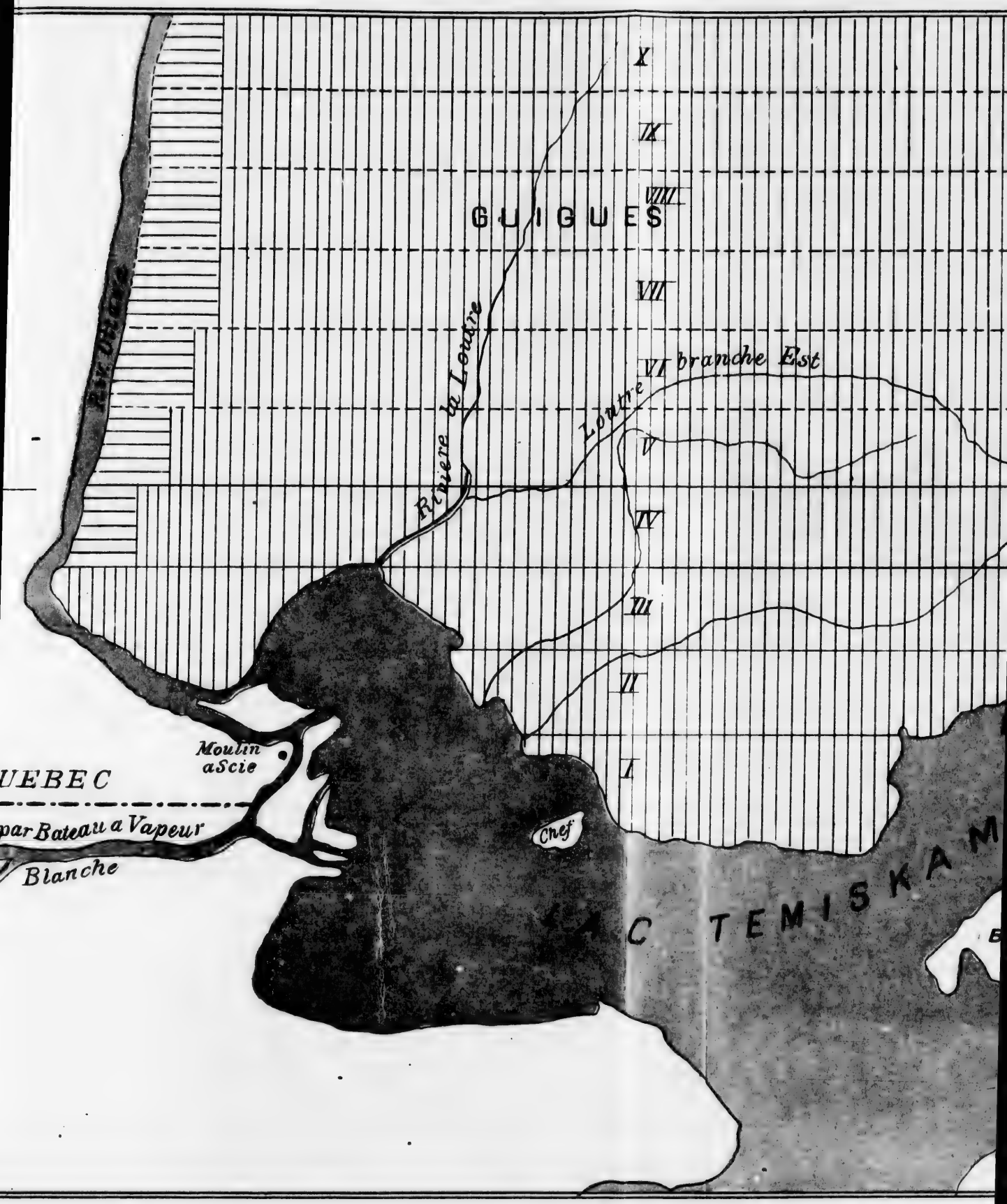
X
IX
VIII
GUIGUES
VII
VI branche Est
Rivière la Loutre
Loutre
V
IV
III
II
I
Moulin
a Scie
UEBEC
par Bateau a Vapeur
Blanche
Chef
C TEMISKAM

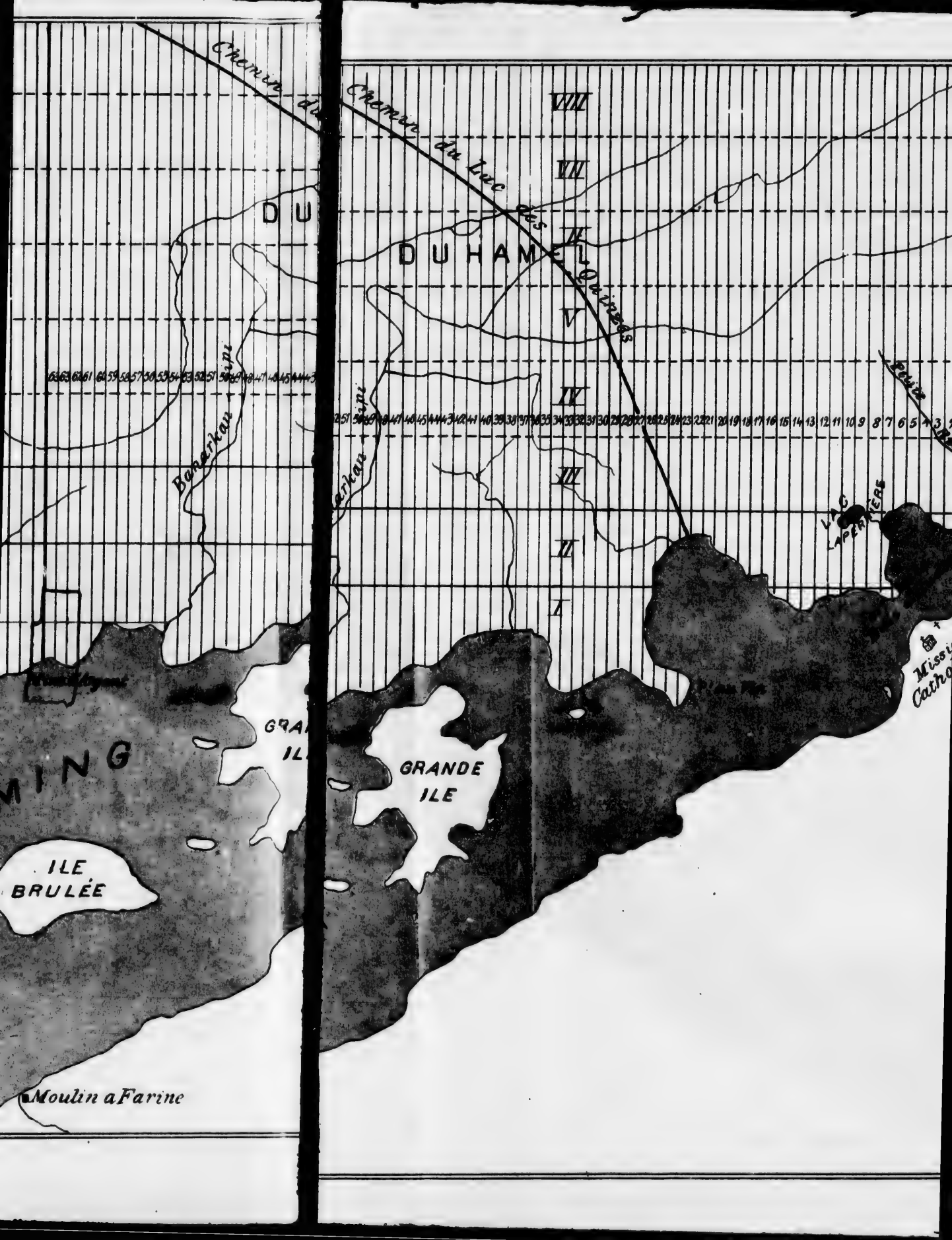

Chemin du Lac des Quinzes
DU HAMEL
VIII
VII
II
V
IV
III
II
I
Banarkan
Petite
LAC LAPERRIERE
GRANDE ILE
ILE BRULÉE
Moulin a Farine

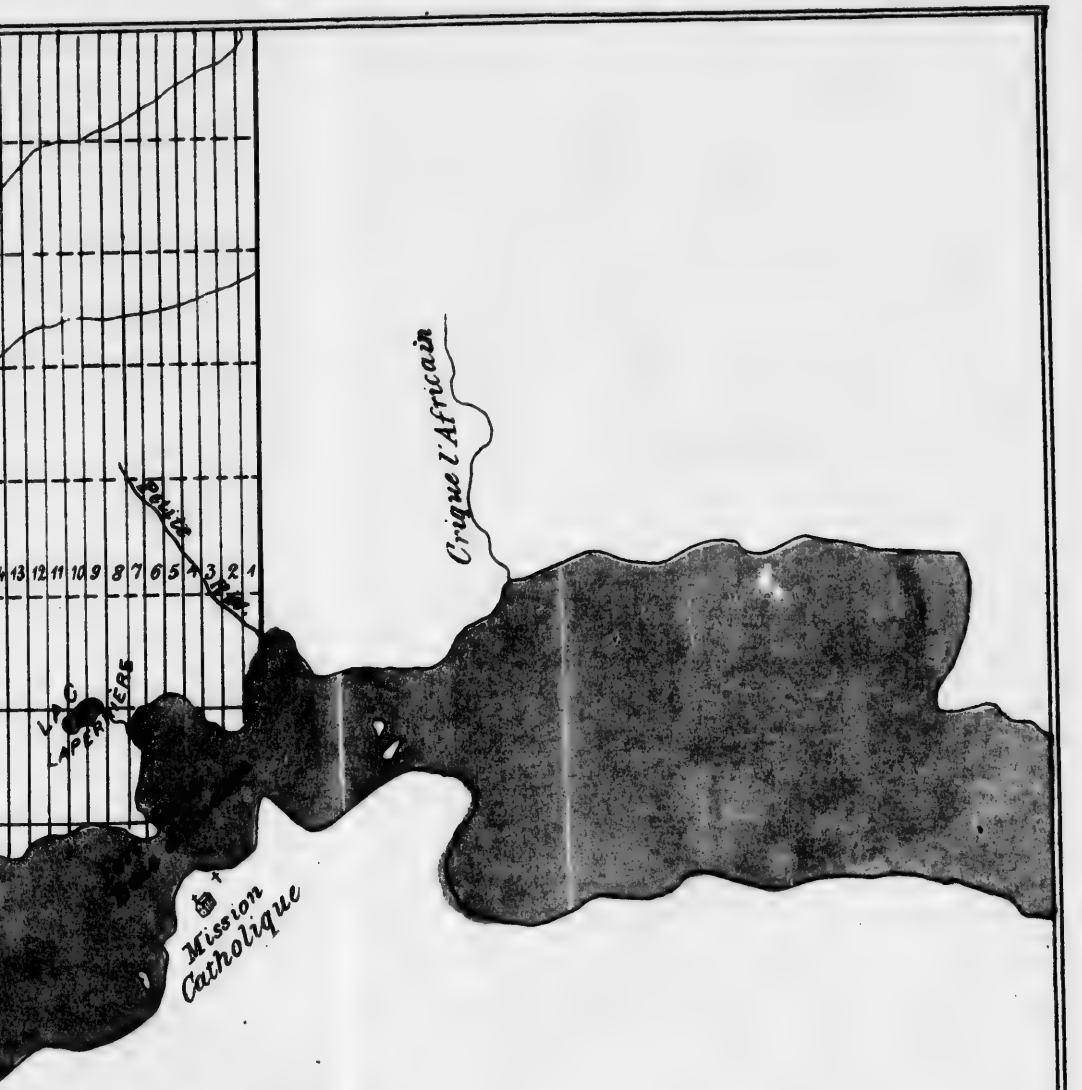

Mortimer & Cie Imp Ottawa

S

P

L
D

SIXN $25-

AU LAC TEMISKAMING !

SOCIÉTÉ DE COLONISATION
DU
LAC TEMISKAMING

Sous le haut patronage de Nos Seigneurs les Eveques d'Ottawa et de Pontiac

BUREAU DE DIRECTION :

President, Rev. Pere P. E. Gendreau,

Vice-President, P. H. Chabot

DIRECTEURS: Rev. P. U. Poitras, A. Laperriere, Alp. Benoit, F. R. E. Campeau, Chs Desjardins.

Secretaire-Tresorier, J. L. Olivier.

IMPRIMÉ À *LA VALLÉE D'OTTAWA*

1885

n
O
u

d
h
se

d'
A
d'
ça

pr
éc
N

AU LAC TEMISKAMING!

:o:

SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TÉMISKAMING

:o:

OU EST CETTE RÉGION NOUVELLE ?

Le mot Témiskaming signifie en sauvage *eau profonde*. Ce fut le nom donné à un lac qui n'est autre qu'un élargissement de la rivière Ottawa sur une longueur de 75 milles et sur une largeur variant de un à dix milles.

Quelques géographes ont dit que le lac Témiskaming est la source de l'Ottawa. Ils ont fait erreur. La rivière prend sa source à la hauteur des terres et ne fait que traverser ce lac, après avoir déjà roulé ses eaux sur une distance de 500 milles.

Mais quoi qu'il en soit de ces données, un voyageur partant d'Ottawa aurait d'abord à faire deux cents milles en chemin de fer. Après ce parcours, il arriverait à Mattawan, petite ville de la province d'Ontario, dont la population est aux deux tiers canadienne-française.

Rendu là, en été, il ne trouverait plus à sa disposition qu'une voie praticable, celle de l'Ottawa, et il lui faudrait, pendant 100 milles, échanger la vapeur contre la rame. Bientôt il n'en sera plus ainsi. Nous le dirons bientôt.

ORIGINE DE LA COLONISATION

Les terres de cette région n'étaient que des terres de chasse et le lac de Témiskaming n'était connu que par le poste important bâti sur ses rives par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour le commerce des pelleteries, lorsque les Oblats de Marie Immaculée vinrent, il y a plus de 25 ans, y fonder une mission et s'y dévouer à l'évangélisation des sauvages, depuis le lac Saint-Jean jusqu'à la baie James.

Comme toujours, l'Eglise apporta la civilisation. Privés de secours, les missionnaires durent demander à la culture du sol le pain que l'enfant des bois ne pouvait leur donner. Bientôt, grâce au dévouement de bons frères convers, et à leurs travaux incessants, les RR. PP. Oblats purent non-seulement subvenir à leurs besoins mais encore soutenir un orphelinat, confié aux soins généreux et intelligents des Sœurs Grises d'Ottawa.

Ils ne furent pas les seuls à profiter de la fertilité du sol. Malgré les difficultés de communication, ils virent plusieurs familles venir se grouper autour de leur chapelle et y acquérir une honnête aisance. Entr'autres, nous pouvons citer MM. Miron, Polsen, Lafricain, Piché, Bonin, Caya et autres, qui tous disent hautement que le succès a dépassé leurs espérances.

Cependant, jusqu'en 1883, la colonisation de cette région n'avait été qu'une série d'efforts isolés. A cette époque, un jeune prêtre aussi intelligent que zélé, le R. P. Paradis, explora la vallée du lac Témiskaming et démontra qu'une quarantaine de riches paroisses pourraient facilement s'y fonder.

Sur sa demande, le R. P. Gendreau, procureur du Collège d'Ottawa, fut envoyé par ses supérieurs faire l'exploration de ces terres. Ce révérend Père, nouvellement entré dans la Congrégation des Oblats, était l'homme voulu : il avait établi une dizaine de paroisses nouvelles dans les cantons qui forment aujourd'hui le diocèse de Sherbrooke et acquis, dans ce ministère, une expérience précieuse.

Il constata en effet que la région du lac Témiskaming offrait un vaste champ à la colonisation, mais ne se dissimula pas les obstacles qu'il y aurait à surmonter.

Ne faudrait-il point lutter contre des intérêts tout autres? Et puis, quelles difficultés n'y aurait-il point à vaincre pour établir des moyens de communication?

Le R. P. Gendreau ne se laissa point arrêter par ces obstacles et, à son retour, il adressa à ses supérieurs un rapport dans lequel il endossait les dires du R. P. Paradis sur la facilité du défrichement et la richesse du sol. Mgr l'Evêque d'Ottawa, dont le cœur bénit tout mouvement généreux, convoqua une assemblée dans son palais épiscopal et soumit aux personnes intéressées dans cette œuvre religieuse et patriotique un rapport du R. P. Paradis, imprimé depuis sous le titre de " La Région du Témiskaming."

De ce jour date, on peut le dire, le projet de fonder une société de colonisation du lac Témiskaming.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION

Dès le mois de septembre suivant (1884) le R. P. Paradis organisait une excursion à Témiskaming mais pour des causes qu'il serait inutile de relater ici, l'excursion fut remise au mois d'octobre. Sur ces entrefaites arrivèrent de Paris à Ottawa deux messieurs en cherche de terrains propres à la colonisation et chaudement recommandés par un ami sincère du Canada, M. Claudio Jannet. Accompagnés du R. P. Paradis, de M. Laperrière, de M. Armstrong et de plusieurs autres personnes, ces messieurs profitèrent de l'occasion qui se présentait, se rendirent au lac Témiskaming et en revinrent enchantés. Ce fut l'occasion d'un mouvement en avant dans l'organisation de la Société. Une assemblée des principaux citoyens s'intéressant à cette œuvre fut convoquée au palais épiscopal d'Ottawa vers la mi-novembre et un rapport verbal fut fait par les expéditionnaires. Séance tenante, un comité composé du R. P. Gendreau, de MM. Laperrière, Chabot et du regretté M. Ennis, fut chargé de préparer les règlements et constitutions de la nouvelle Société.

Ce comité se mit à l'œuvre sans retard, et bientôt dans une séance convoquée sous le haut patronage de Nos Seigneurs les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, il eut le plaisir de voir ses statuts adoptés sans une seule voix discordante.

Bien plus, à cette même séance, 85 membres se firent inscrire dans la Société et donnèrent ainsi une approbation non douteuse et d'un grand poids à ces règlements et constitutions.

Toujours sous le haut patronage des deux évêques intéressés, NN. SS. les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, la société fut définitivement organisée, et le 12 décembre 1884, elle élut les officiers suivants :

Président, le Rév. Père P. E. GENDREAU, O. M. I.

Vice président, M. P. H. CHABOT.

Directeurs, MM. AUG. LAPERRIÈRE, F. R. E. CAMPEAU, ALPH. BENOIT, CHS. DESJARDINS, Rév. Père U. POITRAS, O. M. I.

Secrétaire-trésorier, M. J. L. OLIVIER.

CE QU'A FAIT LA SOCIÉTÉ

Une fois la société organisée, il s'agissait de se mettre à l'œuvre et de s'y mettre sans retard.

Le grand obstacle à la colonisation du lac Témiskaming, est, nous l'avons dit, la difficulté des communications entre Mattawan et Témiskaming.

Il n'y a, sur cette distance de 100 milles, aucun chemin carrossable en été et la seule voie de communication est par conséquent la rivière

Ottawa. Encore la rivière est-elle d'une navigation difficile. Ecoutons ce que nous en dit M. Laperrière.

"Entre Mattawan et Témiskaming se trouvent d'abord trois grands rapides : *la Cave*, *les Érables* et *la Montagne*, échelonnés sur le parcours des premiers quinze milles. Le gouvernement d'Ontario fait faire actuellement un chemin de colonisation de Mattawan à la tête du rapide *la Montagne*. Avant peu donc, nous aurons le choix entre la voie d'eau et la voie de terre pour ces premiers quinze milles.

" Depuis le rapide *la Montagne* jusqu'au pied du *Long Sault*, distance de 21 milles, la navigation ne présente aucune difficulté.

" Mais arrivé là, il faut que le colon fasse provision de patience, de force et de courage. Le *Long Sault* est une suite de six rapides, séparés par des remous, et couvrant une distance de sept milles. Le remonter avec des embarcations à rames, surtout si elles sont pesamment chargées, est une tâche qui est loin d'être facile. "

Aussi, disons-le de suite, c'est sur ce point que la Société a tout d'abord concentré ses efforts.

Déjà, sur la demande du Rév. Père C. A. M. Paradis, et grâce à la puissante influence de Sir Hector Langevin, des explorations ont été faites par le gouvernement fédéral. On peut espérer qu'un jour viendra où de grands travaux hydrauliques seront exécutés et rendront la rivière Ottawa navigable de Mattawan au lac Témiskaming.

Mais, tout en les attendant, la Société de Colonisation s'est déjà abouchée avec les autorités fédérales et locales pour obtenir une subvention en argent qui lui permette de construire un *tramway*. La demande a été favorablement accueillie. Sous peu, le colon pourra transporter, sans avoir à les décharger, ses embarcations sur le *tramway* et ainsi s'éviter beaucoup de fatigues et de dangers.

De la tête du Long Sault à la tête lac Témiskaming et au delà sur un parcours de trente milles de la rivière Blanche, le bateau à vapeur parcourt cette belle nappe d'eau de plus de cent milles, sans rencontrer un seul obstacle.

Par ce simple exposé, on le voit, la Société est loin d'être restée inactive pendant les quelques mois qui se sont écoulés depuis sa fondation. Aussi sait-elle les ressources de la région qu'il s'agit d'ouvrir.

AVANTAGES RELIGIEUX

La partie des deux cantons Guigues et Duhamel qui borde le lac est arpentée depuis longtemps et occupée, en partie, par bon nombre de colons. La communauté des Pères Oblats y dessert les missions et la communauté des Sœurs Grises d'Ottawa y a établi un hôpital et un orphelinat. Nos colons trouvent donc là, tout ce dont ils ont besoin sous le double rapport religieux et scolaire. M. l'arpenteur Dumais est à terminer l'arpentage du canton *Duhamel*—celui de *Guigues* le sera un peu plus tard.

SOL

Quant aux qualités du sol, nous ne saurions en donner un meilleur aperçu qu'en appelant à notre aide le précieux témoignage du R. P. Paradis qui a parcouru et étudié cette région en tous sens. Voici ce qu'il disait dans un rapport adressé à Sa Grandeur Mgr Duhamel et publié en brochure l'an dernier :

" Sol, d'une richesse sans égale dans toute la vallée de l'Ottawa. " Terre grise, noire et jaune ; pas une seule pierre sur des étendues de " de vingt à trente milles carrés. Des étendues semblables ne sont que " des prairies dénuées de bois et faciles à égouter, ou bien encore de " vastes brulés où les arbres sont déracinés et jetés à la renverse ; chose " remarquable, en très peu d'endroits la terre parait avoir souffert des " ardeurs de l'incendie ; l'humus y est parfaitement intact et d'une " profondeur dépassant partout six à huit pouces ; cette riche couche " de terre noire repose toujours sur une terre grise profonde très " friable et douée elle-même d'une grande fertilité.....Le fait est que " la terre y est de première qualité, arrosée ça et là, par de jolis petits " ruisseaux, et exposée en pente douce au soleil du midi."

M. L. O. Armstrong, l'agent de colonisation du Pacifique Canadien, qui a visité tout le Nord-Ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, disait en visitant cette région, l'automne dernier : " Je n'ai rien vu au Nord- " Ouest de plus beau que ce sol, c'est une terre à blé et à pois des plus " belles."

Le témoignage des colons résidents est unanime à déclarer ce sol d'une grande fertilité.

CLIMAT

Le climat est favorable à la culture de toute espèce de céréales. Le R. P. Paradis ajoute à ce sujet : " Je ne vois pas grande différence " entre le climat de Témiskaming et celui d'Ottawa, si ce n'est peut- " être pour le premier que les chaleurs de l'été y sont délicieusement " tempérées par le voisinage des grandes eaux."

Les travaux agricoles se commencent généralement vers la mi-avril et en hiver, il est bien rare que la neige atteigne une épaisseur de trois pieds.

On verra par le tableau suivant, fourni par le R. P. M. Prévost, O. M. I., supérieur actuel de la mission de Témiskaming, que la débâcle des glaces du lac a eu lieu durant les vingt dernières années à une époque favorable.

1865... 6 mai	1870...25 avril	1875...15 mai	1880...15 mai
1866...15 mai	1871... 8 mai	1876... 8 mai	1881... 9 mai
1867...16 mai	1872...15 mai	1877...12 mai	1882...13 mai
1868...17 mai	1873...12 mai	1878...10 mai	1883... 8 mai
1869...12 mai	1874...26 mai	1879...18 mai	1884... 7 mai

La moyenne est donc vers le 12 ou 13 mai. Le Rév. Père ajoute : " Il ne faut pas oublier que ces dates ne sont que pour l'*entière disparition* des glaces et que déjà depuis plus de huit jours (1) les canots " voguent en plusieurs endroits du lac."

Somme toute, cette région ne présente aucun des obstacles à l'agriculture que sa situation au nord pouvait faire craindre à certaines personnes ; au contraire, elle est plus favorisée que bon nombre de places de la province de Québec et d'Ontario, réputées agricoles par excellence.

RESSOURCES

Un chemin carrossable traverse tout le canton *Duhamel* depuis le lac Témiskaming jusqu'au lac des Quinze, vers le nord, sur une distance de 27 milles. Ce chemin conduit aux chantiers de M. Allan Grant. Le littoral du lac sur une profondeur variant de deux à trois milles est brisé et montagneux ; au delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisés, et où par conséquent les chemins sont tout faits, il ne s'agit que de les tracer et les clôturer.

Les chantiers de bois, des deux côtés du lac emploient un grand nombre de travailleurs et sont un marché tout prêt pour écouler les produits du colon.

Il y a actuellement une scierie, propriété de M. Latour qui possède en outre un petit vaisseau à vapeur pour les besoins de son industrie. Il y a aussi un moulin à farine à la tête du lac, et il y a place pour en construire cinquante autres de toutes sortes, soit à la tête du lac, sur la rivière *Ottawa* ou sur la rivière *La Loutre*, qui arrose, en se bifurquant, toute cette région.

Le gibier à poils et à plumes, comme on le pense bien, ne manque pas et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l'éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le brochet, le hareng d'eau douce aussi bon, dit-on, que celui de la mer, l'achigan et surtout le doré.

Il y a une mine d'argent sur le bord du lac même, partie dans le canton *Duhamel* et partie dans celui de *Guigues* (2). Deux autres mines, une d'argent et une de cuivre ont été découvertes dans les montagnes qui bordent le lac. Elles ne sont pas encore exploitées mais elles le seront quand la navigation aura été améliorée et que nous aurons une population plus nombreuse.

En attendant la construction des chemins de fer, qui finiront par y arriver, les produits de toute cette vaste région auront leur débouché naturel par le lac pour atteindre les centres populeux de Québec et

(1) La lettre du révérend père donnant ces renseignements est datée du 12 avril 1885.

(2) Cette mine, propriété de M. Wright, est maintenant, au moment où nous imprimons cette brochure, en voie d'exploitation.

d'Ontario. Placez dans cette région fertile quelques centaines, ou encore mieux, quelques milliers de colons et nécessairement les places commerciales sur le littoral du lac surgiront, et alors nous aurons nos villes du Témiskaming ; une autre province française, si on le veut, sortira de ce mouvement de colonisation au nord, s'étendant du lac Témiskaming au lac St Jean et au delà.

Emparons-nous donc au plus vite de ce riche patrimoine, tandis qu'il en est encore temps ; demain sera peut-être trop tard, car nous n'y serions plus que les valets au lieu d'y être les maîtres.

CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT

La société a maintenant deux cantons, *Duhamel* et *Guigues*, à coloniser. En se reportant aux cartes placées en tête de cette brochure, on pourra se faire une idée exacte des lieux. Tout colon qui voudrait prendre des lots, soit pour lui ou pour ses enfants, devra s'adresser au secrétaire de la société à Ottawa. Tout colon sera tenu de prouver sa bonne foi en commençant de suite ses défrichements ou en prenant des arrangements avec la société. Les lots sont de cent acres chacun ; le prix de chaque lot est de $30 et le paiement en cinq versements annuels de $6. Mais, afin d'aider autant que possible les colons qui ont peu de moyens, la société a obtenu du gouvernement de Québec que les paiements à faire par nos colons ne commencent à être exigibles qu'au printemps de 1888.

Tout colon qui désirerait visiter cette région avant d'acheter, ou de s'y rendre avec sa famille, pourra se procurer du Vice-Président de la Société, (M. P. H. Chabot, rue Sussex, Ottawa) un certificat de colon donnant droit à un billet sur la compagnie du Pacifique Canadien, de Montréal à Mattawan pour la somme de $3.99, et d'Ottawa à Mattawan pour $2.50.

Le service régulier de la malle entre Mattawan et Témiskaming se fait une fois la semaine. La société a pris des arrangements avec l'entrepreneur de ce service pour le transport des colons à trois dollars. Le départ de la malle de Mattawan a lieu tous les mardis à sept heures du matin.

CONDITIONS DE SUCCÈS

Nous extrayons d'une brochure publiée sur la colonisation des cantons de l'Est les conseils suivants qui sont d'actualité à Témiskaming comme partout ailleurs.

1. *Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.*

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans les cantons du Nord :

que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. *Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et l'amour du travail.*

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. *Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.*

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. *Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.*

A moins qu'il ne recherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DU LAC TÉMISKAMING

ART. 1er—L'association fondée sous la constitution qui suit prend le nom de " Société de Colonisation du lac Témiskaming.

Cette association est fondée sous le patronage de Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, Vicaire-Apostolique de Pontiac.

ART. 2—Le siège de ses opérations est à Hull, comté d'Ottawa et province de Québec.

ART. 3—Le but de la société est de coloniser le haut de la région du lac Témiskaming, en particulier les cantons Guigues et Duhamel et à l'est de ces cantons, les avoisinant, une étendue de terres suffisante pour former deux autres cantons, en venant au secours des colons pauvres qui voudraient s'y établir.

ART. 4—Pour devenir membre de la société, il faut donner son nom au conseil d'administration soit par l'entremise de l'un des membres du Conseil, soit par le secrétaire-trésorier, et remettre à ce dernier au moins le premier versement de sa souscription, et alors le trésorier devra soumettre cette demande à l'approbation du conseil d'administration. En cas de refus d'admission, la somme versée entre les mains du trésorier sera remise au dit appliquant.

ART. 5—La souscription des membres de la société est fixée à cent piastres par lot de cent acres pris par les dits souscripteurs, payable au comptant ou par versements annuels de pas moins de vingt piastres.

Les membres fondateurs de la société devront faire leur premier versement en quatre paiements égaux et consécutifs de cinq piastres chacun, le premier devenant échu dans les trente jours de la date de la reconnaissance de la société par le gouvernement, et les trois autres de trois mois en trois mois ensuite.

Art. 6—En retour de la dite souscription, la société s'engage à défricher dix acres sur chaque lot de cent acres pris par les souscripteurs, et pour chacun desquels il aura été payé cent piastres; à payer le prix d'achat au gouvernement, et à livrer au souscripteur le billet de location du dit lot, cinq ans après le premier versement fait.

Art. 7—Il sera du devoir du secrétaire-trésorier, à l'époque des paiements annuels, de donner avis aux souscripteurs de payer leur versement, et si dans les trente jours après l'époque fixée pour tels paiements, ils ne sont pas faits, le patron en défaut cessera par là même de faire partie de la société, perdra ses droits et le montant de ses versements payés, et la dite société aura le droit de transporter son lot à un autre sociétaire.

Art. 8—Les affaires de la société seront gérées par un conseil d'administration, formé des patrons de la société, Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, et de sept directeurs, parmi lesquels on choisira un président et un vice-président.

Le président préside les assemblées générales et les séances du conseil. Il a voix prépondérante.

En son absence, le vice-président le remplace avec tous ses pouvoirs.

En leur absence, un président *pro tempore* peut être élu.

Le secrétaire-trésorier choisi par le conseil n'a pas voix délibérative. Il sera le dépositaire et ne se dessaisira des sommes d'argent et autres valeurs appartenant à la société que sous la direction du conseil. Il tiendra les divers comptes dans lesquels il entrera toutes les opérations monétaires de la société régulièrement et sans retard. A la fin de l'exercice, ou plus souvent s'il en est requis par le conseil, il présentera à celui-ci ainsi qu'à l'assemblée générale de la société un état de compte des affaires financières de la société. Il tiendra aussi les minutes des délibérations du conseil et de la société, dans des régistres spéciaux, et les procès-verbaux seront signés par celui qui présidera l'assemblée et contresignés par le secrétaire.

Il pourra se nommer un assistant s'il le juge nécessaire; mais cet assistant ne pourra agir au lieu et place du secrétaire qu'après que son choix aura été approuvé par le conseil.

Tout membre du conseil d'administration qui désirera se retirer de telle administration le fait par avis donné au conseil d'administration par l'entremise du secrétaire-trésorier.

Art. 9—Les vacances, qui surviendront dans le conseil d'administration, seront remplies par le conseil lui-même et cette nomination vaudra jusqu'à la première assemblée de la société qui suivra cette nomination.

Art. 10—Sur la réquisition du Président ou en son absence, du Vice-Président ou de quatre directeurs, et après avis au moins de 6 jours, le conseil sera tenu de siéger pour l'expédition des affaires.

Une assemblée générale de la société autre que l'assemblée annuelle, ne peut être convoquée que sur la décision de la majorité des membres du conseil par avis donnés dans les journaux français d'Ottawa et de Hull, six jours au moins avant la date de telle assemblée.

Art. 11—Le quorum du conseil sera de trois membres, et celui d'une assemblée générale de la société de dix.

Art. 12—Les séances du conseil seront ouvertes par une prière et par la lecture du procès-verbal de la dernière séance et par l'inspection des livres de comptes si le conseil ou l'un de ses membres le juge à propos.

Art. 13—Chaque année, pour le premier mardi de février, le Président, ou, en son absence, le Vice-Président, ou. en leur absence, quatre membres du conseil, convoqueront, par avis donné au moins six jours d'avance dans les journaux français publiés à Hull et à Ottawa, une assemblée générale des membres de la société, pour l'examen des affaires de la société et pour l'élection d'un conseil d'administration pour l'année suivante.

Les anciens membres du conseil seront rééligibles.

Lorsque plus d'un candidat aura été proposé pour la même charge, le secrétaire-trésorier comptera les votes, et le Président proclamera élu celui qui aura la majorité des suffrages.

Art. 14—Pour avoir droit de voter à une assemblée générale, il faudra avoir payé ses arrérages et sa contribution annuelle pour l'année courante.

Tout membre absent et qualifié pourra donner une procuration à un autre membre l'autorisant à voter pour lui. A cette assemblée générale, tout membre pourra demander l'inspection des livres de comptes du secrétaire-trésorier.

Art. 15—Si l'assemblée générale du mois de février n'a pas lieu ou si l'élection des membres du nouveau conseil n'a pu être faite à cette assemblée, le Président de telle assemblée devra l'ajourner *de die in diem*, jusqu'à ce que les élections aient été faites ou complétées.

Art. 16—Le secrétaire fera part au conseil de toutes communications qui lui auront été adressées se rattachant aux intérêts des colons et de la société.

Le conseil pourra nommer un député pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'accorder ou de refuser les demandes soumises au conseil.

Le nom des votants devra être enrégistré sur chaque décision prise par le conseil, sur toute demande entrainant une dépense d'argent.

Le conseil pourra nommer un député qui aura la surveillance des travaux et fera rapport quand ces travaux seront faits en tout ou en partie.

ART 17—Le gouvernement sera invité d'envoyer un de ses officiers aux séances du conseil d'administration, quand il sera question du tracé ou de la confection des chemins ou des secours que pourrait accorder le gouvernement.

Sur résolution adoptée par le bureau le nombre des membres a été limité à cent.

EXTRAIT D'UNE RELATION DE VOYAGE FAIT EN OCTOBRE 1884, D'OTTAWA A TÉMISKAMING PAR AUG. LAPERRIÈRE

.....

.....

Comme tous ceux de ma race qui ont famille et qui songent un peu à l'avenir, j'ai compris depuis longtemps toute l'opportunité et toute l'importance de ce cri de guerre pacifique parti de nos rangs: Au nord! au nord! ! Depuis plus d'un an, je cherche un lieu favorable pour y établir mes enfants. Une brochure publiée récemment par le R. P. Paradis, O. M. I., m'avait bien, à la vérité, signalé la région du lac Témiskaming comme très avantageuse à la colonisation, mais cette partie du pays m'apparaissait si loin, si loin d'Ottawa, qu'il me semblait aussi bon d'aller de suite aux Montagnes Rocheuses ou à la Colombie. Pensez-y donc, trois cents milles d'espace à parcourir en plein Nord-Ouest, puis des difficultés de navigation presqu'insurmontables à vaincre pour s'y rendre; enfin c'était presque la mer à boire et j'avais fait mon deuil de cette idée quand un bon jour, je me trouvai sur le chemin du Témiskaming en la compagnie des plus aimables compagnons de voyage qu'on puisse désirer.

Voici ce qui m'était arrivé: le R. P. Paradis dès le mois de juin (1884) était venu me trouver et m'avait dit: " Vous cherchez de bonnes terres pour y établir vos enfants? Eh bien, réunissons quelques amis, ayant les mêmes besoins que vous, et allons ensemble visiter mon Témiskaming; vous en reviendrez tous enchantés, je vous le certifie." De prime abord, j'objectai ceci, puis cela, mais le moyen de résister à *cet enragé de la colonisation*, il avait réponse péremptoire à tout, alors, je fis ce qui me restait de mieux à faire, je cédai à sa proposition.

Nous réunimes donc un cercle d'intimes et il fut décidé, en principe, qu'au mois de septembre nous accomplirions l'expédition projetée. Pour des causes qu'il serait inutile d'énumérer ici, l'entreprise rata et le voyage fut remis à plus tard.

Vers la mi-octobre deux étrangers de distinction, Monsignor Bouland et M. Meschine, de Paris, arrivaient au pays, pour visiter nos principales places de colonisation. Ils firent la connaissance du R. P. Paradis qui me fit l'honneur de me les présenter et en dépit de la

saison avancée, nous décidâmes de reprendre, de suite, l'expédition ajournée quelques semaines plus tôt.

Le 26 octobre, à midi et quart nous quittions Ottawa pour Mattawan, par le Pacifique Canadien. A cinq heures nous étions à Pembrooke, siège épiscopal de Monseigneur N. Z. Lorrain, vicaire-apostolique de Pontiac. Un de ses prêtres attendait à la gare, pour nous saluer au passage et nous inviter de la part de Sa Grandeur à arrêter à Pembrooke à notre retour, puis le train repart et nous filons de nouveau vers Mattawan, première étape de l'expédition.

Pembrooke est une jolie petite ville manufacturière, de fondation toute récente et située à cent milles d'Ottawa.

A onze heures et demie, nous débarquons à Mattawan où une bonne hospitalité et un bon sommeil nous attendaient, partie à l'hotel O'Farrel, partie à la maison des RR. PP. Oblats. Le lendemain matin, dès six heures, tout le monde est debout, ayant hâte de visiter Mattawan que nous n'avions fait qu'entrevoir la veille au soir.

Mattawan n'est pas encore un centre bien considérable, mais le site est admirablement choisi, pour faire de ce poste une ville commerciale importante. La population canadienne-française compte pour plus de la moitié des résidents de la place, m'assure-t-on. Malheureusement, le commerce n'est pas entre ses mains. C'est vraiment fâcheux pour les nôtres, car il y aura là, sans nul doute, de belles fortunes à édifier dans un avenir peu éloigné.

Les RR. PP. Oblats ont la desserte de cette petite ville. L'église et le presbytère sont bâtis en briques rouges, sur un plateau choisi avec goût. Le R. P. Poitras est le supérieur actuel de la maison et il est assisté des RR. PP. Thérien et Nédelec.

Le déjeuner pris, chacun boucle ses malles et se pourvoit des différents articles nécessaires à la navigation difficile qu'il lui faut maintenant entreprendre. Cent milles à parcourir à la rame; quatre rapides, dont un de sept milles, à franchir; voi à, certes, en magasin, de quoi mettre nos muscles à l'épreuve, sans compter le tintouin que peuvent nous réserver les rapides. Le Père Paradis se multiplie pour organiser le départ et ce n'est pas une mince besogne que de pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour une telle expédition. Comme on ne peut trouver d'embarcation assez grande pour contenir tous les voyageurs, le Révérend Père en choisit deux de grandeur moyenne qui furent baptisées l'une : l'Immaculée Conception, l'autre : la Barque de Pierre.

Enfin, à onze heures, les provisions, la batterie de cuisine, les tentes, les couvertes de campement, tout en un mot est entassé et rangé en ordre dans les barques, grâce aux soins vigilants du capitaine Dupont. Aussi se prépare-t-on déjà à mettre les rames à l'eau, quand, au dernier instant, un nouveau compagnon de route nous arrive, tenté sans doute par la perspective du plaisir qui nous attend en chemin. Cette recrue de la dernière heure est le R. P. Thérien, le bout-en-

train de toute la bande. Sa décision est saluée de notre part par de joyeuses acclamations, et après avoir dit au revoir aux amis accourus sur le rivage, nous prenons le large au chant de l'*Ave Maris Stella* entonné par le R. P. Thérien et repris en chœur par tous les expéditionnaires. Maintenant que notre voyage est mis sous la protection de l'Étoile des Mers, nous voguons sans crainte et joyeusement.

Dans notre embarcation, j'ai à mes côtés le R. P. Thérien et M. Meschine, à part les hommes de manœuvre qui doivent nous conduire sous les ordres de leur capitaine, M. Gagné. Dans l'autre embarcation se trouvent Monsignor Bouland, M. L. O. Armstrong, du Pacifique Canadien, le R. P. Paradis, M. Joseph Larose et les hommes de manœuvre sous les ordres du capitaine, M. Alex. Dupont.

L'aspect de l'Ottawa, au point de départ est des plus pittoresques. De hautes montagnes bordent les deux rives; tout est on ne peut plus calme autour de nous et nous sentons la solitude nous envelopper; aussi nos rameurs qui sont encore tout frais, se livrent, en dépit de la brise qui nous est contraire, une lutte héroïque pour prendre la tête de l'expédition. Ce fut l'épreuve des muscles, et après un quart d'heure d'efforts titaniques, je l'avoue à ma confusion, nous étions contraints à notre bord, de baisser pavillon et de nous avouer vaincus; mais à midi et demi, nous arrivions *bon second* au premier rapide, la mi-charge.

Ici, il nous faut débarquer sur la plage et tous, sauf les capitaines, nous sommes bientôt sur la cordelle, hâlant à qui mieux mieux les embarcations.

Ce premier obstacle est emporté d'emblée, mais pour être de bon compte, il faut avouer aussi que c'est peu de chose en somme, car si on donne à cette *mi-charge* le titre pompeux de rapide, c'est pur effet de politesse. Aussi, tout fiers de la facilité relative de cette première victoire, nous ne sommes pas loin de défier tous les ennemis de la route.

Cette riante illusion ne dure guère pourtant, et le second rapide, *la cave*, que nous atteignons après une course d'une vingtaine de minutes, sans être ce qu'il y a de plus parfait dans le genre nous donne assez de *fil à retordre* pour diminuer considérablement notre confiance en nous-mêmes et nous faire rêver à ses frères qui nous attendent plus haut. Ici, nous sommes obligés de décharger en partie nos embarcations et chacun doit porter à force de reins sa part des bagages. Pour moi, jouant pour la première fois à ce jeu-là, j'avoue tout bonnement que je lui trouvai peu de charme, d'autant moins que les chemins à parcourir sont loin d'être macadamisés.

Les bagages une fois transportés à la tête du rapide, l'ouvrage n'est fait qu'à moitié et il nous faut revenir nous atteler à la cordelle et hâler nos chaloupes à travers le courant et les obstacles. Bref, tout cela est un travail.....de chien; et, à une heure et quart, nous avions accompli notre tâche, mais nous étions tous à demi éreintés, sans compter que nous avions l'estomac dans les jarrets. Au moment

de reprendre le bateau, quelqu'un d'une nature très-charitable, celui-là, émet *timidement* la proposition suivante :—

Vu le site enchanteur où nous sommes—
Considérant la douceur du climat—et
Les mamours que nous fait le soleil,

il croit qu'il serait bon, même utile, et dans tous les cas désirable, que chacun suggérât à son voisin, qu'il est temps *de manger un morceau sous le pouce.* Le croira qui voudra, mais c'est la pure vérité, le coupable ne fut pas condamné, loin de là, il lui fut prouvé en un instant, qu'il avait touché la seule corde qui pouvait tempérer notre amour désordonné de la cordelle et de la rame. Nous voici donc en frais de déboucler nos malles, puis.....allons, pas de détails inutiles—nous jouons de la mâchoire à qui mieux mieux et nous prouvons éloquemment par notre silence la vérité de l'axiôme qui veut que *ventre affamé n'ait point d'oreilles et guères plus de langue.* Au moment où les fumeurs s'apprêtaient à mettre le *feu dessus*, voici qu'un véritable petit ouragan de neige éclate sur nos têtes et vient interrompre notre *sieste.* En un instant, nous sommes couverts de neige et le vent balaie notre table de son argeute.....sa ferblanterie. Evidemment—*la douceur du climat—les agréments du site enchanteur—et les mamours du soleil*—reçoivent d'en haut et sur place, un joli démenti, mais tout de même, sans vouloir en aucune manière dévoiler le nom du coupable, je dois dire que le R. P. Thérien fut superbe de contenance, rien dans sa bonne figure, rieuse et goguenarde, ne le dénonça, tout était donc pour le mieux. En un clin-d'œil les provisions disparaissent dans les valises et les sacs, les embarcations se chargent à nouveau et les rames battent l'eau en cadence, sous les clairs rayons du soleil, qui semble à présent se rire de nous, et au chant joyeux de "En roulant ma boule roulant" que nous entonnons tous d'un gosier sonore et vigoureux, musique de Wagner, nous dit un musicien expéditionnaire ; je ne le jurerais pas, mais c'était probablement une *blague* que nous faisait là notre ami.

On dirait vraiment qu'une ardeur nouvelle s'est emparée des rameurs et à trois heures et trois quarts, nous atteignons le rapide les *érables*, distant d'environ quatre milles de la *Cave.* Ce rapide n'est pas long, mais il est le plus difficile de la route et il nous faut de nouveau soumettre nos muscles à une rude épreuve. Il y a d'abord à faire le transport des paquets qui se fait ici encore à force de reins. Puis, après avoir hâlé à travers le rapide notre première embarcation, nous convenons de portager la seconde, ce qui fut fait, mais une fois rendu en haut du portage, il fut décidé *avec une touchante unanimité*, qu'on ne le ferait plus.

Il est alors cinq heures et demie, l'obscurité commence déjà à nous envelopper et nous hâtons notre marche vers la demeure de M. Hyacinthe Charon où nous devons passer la nuit et où nous arrivons sur les six heures. Depuis midi nous avons parcouru à peu près dix milles. Ce n'est, certes, pas une longue course, mais ça représente une fameuse demi-journée de travail.

M. Charon nous accorde l'hospitalité à la *bonne franquette*, et après un sommeil réparateur, autant du moins qu'il peut l'être quand en guise de lit de plumes l'on a deux couvertes étendues sous soi, sur un plancher dont les joints se font par trop sentir, nous reprenons notre route, le lendemain matin à six heures. A sept heures, nous sommes au rapide *la Montagne*. Ici, il nous faut faire un nouveau portage. Ce dernier rapide est plus considérable que les *Erables*, mais il est plus facile à franchir. La plage, par exemple, n'est composée que d'énormes cailloux jetés là, pêle-mêle, et il nous faut sauter de l'un à l'autre tout le long du trajet. Aussi, doit-on y aller avec beaucoup de circonspection et de prudence, sous peine de se fracturer bras et jambes.

En dépit de ces inconvénients, après trois quarts d'heure de travail, nous voguons sur ce qu'on appelle le lac des Vingt et un milles; ce dernier chiffre représentant la distance qui nous sépare du Long Sault, sans un seul obstacle à franchir.

Le temps est magnifique; l'atmosphère est tiède et le soleil radieux. La nappe liquide sur laquelle nous glissons silencieusement n'est pas ridée par le moindre souffle de vent et semble inviter nos rameurs à la course. Aussi, la lutte de la veille ne tarde pas à recommencer, mais cette fois-ci nous sommes vainqueurs et nous gardons le premier rang en dépit de la poursuite acharnée que l'embarcation sœur nous livre. Nous nous vengeons *cruellement*, d'ailleurs, en faisant pleuvoir sur eux les quolibets, les défis et toutes les autres monnaies du genre; bref, il y avait de la gaieté à revendre et une ample compensation pour nos misères de la veille.

Pendant tout ce temps, nous avons filé; et, à quatre heures nous prenons terre au pied du long sault. Un M. Anglin nous échange ici une embarcation de 55 pieds de long contre nos deux barques, et nous commençons avec ce nouveau transport—un véritable navire au long cours—l'ascension du plus long rapide de tout le voyage. Nous voyageons à la cordelle sur une grève accidentée plus que de raison; et j'en parle savamment puisque je me suis étendu tout de mon long dans plus de quatre pieds d'eau, entre deux gros cailloux, au moment où je sautais de l'un à l'autre. Enfin, à neuf heures du soir, brisés de fatigues, trempés comme des soupes, nous nous séchons auprès d'un bon brasier et nous nous reposons sous la tente après nous être mis quelque chose sous la dent.

La nuit promet d'être belle et bientôt nous nous endormons aux murmures des eaux du rapide chantonnant les misères du pauvre co on. A six heures le lendemain matin, force nous est bien de nous lever, et nous sommes fort surpris d'apercevoir la terre couverte d'une jolie couche de neige. Le temps est doux et chargé. Le déjeuner pris, nous nous rembarquons joyeusement et à dix heures nous attaquons la tête du rapide. Cette dernière bataille est assurément la plus rude que nous ayons encore eue à supporter. Néanmoins nous remportons une victoire décisive, grâce surtout aux efforts de nos

capitaines qui furent à l'eau, jusque sous les bras, durant près d'une heure, et à midi nous étions en plein lac Témiskaming.

Le spectacle est vraiment grandiose. Les montagnes de la rive du côté de Québec, qui étaient disparues de notre vue depuis le pied du Long Sault, nous apparaissent de nouveau avec le lac, coupées ici et là de sombres échancrures et mouillant leurs pieds d'espace en espace dans les eaux limpides du lac.

Cette chaine de montagnes qui borde la rivière depuis Mattawan, est très étroite, nous dit le Rév. Père Paradis, au delà, ce sont de riches plateaux de terre très favorables à la culture. Notre premier mouvement d'admiration passé, il nous faut bien nous rappeler que nous sommes trempés jusqu'aux os et que notre estomac crie famine. Nous nous remettons donc à sec tant bien que mal et nous voici en face d'un diner où nous faisons une guerre acharnée au lard, laissant de côté avec dédain les poulets froids qu'on avait tirés du garde-manger. Ce fait va peut-être paraître peu vraisemblable à quelques-uns de mes lecteurs, s'il en était ainsi, je conseillerais aux incrédules d'aller tâter un peu de notre labeur du matin et ils me donneront de leurs nouvelles.

Nous sommes maintenant au 30 octobre, et à une heure de l'après-midi, nous reprenons notre bateau pour nous diriger vers le fort qui se trouve à quelques cinquante milles de l'entrée du lac. Depuis Mattawan, tout le répertoire de nos chansons canadiennes a été exploité ; ce qui n'empêche pas notre chanteur en titre, le Rév. Père Thérien qui, dans ses nombreux voyages de mission, a pu se rendre compte de l'influence que ces chants exercent sur les forces épuisées de nos rameurs, d'attaquer hardiment : *C'est la belle Françoise, allons gaie etc.* Nous faisons bientôt chorus avec un ensemble et une harmonie qui font fuir à tire d'ailes un belle volée de canards sauvages occupés à prendre leurs ébats dans les environs.

Pendant que nous glissons tranquillement sur la surface uuie du lac, je vais en profiter pour faire un retour sur la distance de près de quarante milles que nous venons de franchir. Sur tout ce parcours, la rivière est à peu près la seule voie de communication ouverte aux colons du lac Témiskaming ; et disons-le, c'est la meilleure et la plus favorable pour le plus grand nombre ; c'est elle qui commande l'attention des intéressés et des autorités.

Si mes lecteurs m'ont bien suivi jusqu'ici, ils peuvent s'imaginer quelle somme de courage, de volonté et d'énergie il a fallu à ceux qui sont déjà établis là-bas, pour y transporter leurs familles, leurs provisions, leurs animaux et leurs instruments aratoires. Il fallait que ces colons fussent bien convaincus des avantages et de la richesse agricoles de cette région pour s'exposer à d'aussi rudes travaux, pour affronter et surmonter tant d'obstacles.

Ce n'est pas seulement la richesse du sol qui les a attirés là, ce sont aussi les promesses d'avenir et les chances de succès non équivoques

que ce nouveau territoire offre au commerce et à l'industrie. Les pouvoirs d'eau, sur l'Ottawa, au delà du lac, sur la rivière la Loutre, sur la rivière Keepawa et la rivière Montréal abondent. Placez là, en effet, sur les confins de notre province de Québec, quelques centaines de familles et avant qu'il soit dix ans, il surgira nécessairement des villes sur ce vaste littoral et particulièrement à la tête du lac. Faisons donc en sorte que ces villes soient Canadiennes-françaises, puisqu'elles seront dans notre province.

Les seuls obstacles sérieux à surmonter et qui s'opposent à la colonisation de cette riche région, à l'agrandissement rapide de ce pays, ce sont les rapides que nous venons de franchir. Aussi, du moment qu'une voie de communication plus facile aura été ouverte du lac à Mattawan, la distance disparaîtra et des communications faciles avec tous les grands centres du pays seront effectuées par le Pacifique Canadien.

Cela se produira, si le gouvernement fédéral donne suite à son projet de construire une chaussée à Mattawan et fait disparaître en même temps une partie de la tête du Long Sault. Cela fait, le niveau du lac est abaissé, une navigation non interrompue est établie jusqu'à la chaussée, c'est-à-dire jusqu'à Mattawan. En outre, des milliers d'acres de praieries naturelles, maintenant noyées à la tête du lac, seront livrées aux colons par l'abaissement du niveau actuel des eaux.

Mais en supposant que l'autorité fédérale fasse commencer de suite ces importants travaux ils ne seront guères terminés avant trois ou quatre ans. D'ici là, on pourrait, temporairement et à peu de frais, construire des *tramways* à chacun des rapides de manière à pouvoir transporter, sans les décharger, les bateaux actuellement en usage, du pied à la tête de ces rapides. Deux petits vapeurs, l'un sur le lac, l'autre entre le *Long Sault* et la *Montagne* pourraient touer ces bateaux ; de cette façon les transports se feraient facilement, à peu de frais et en moitié moins de temps qu'il n'en faut aujourd'hui. Il n'y a aucun doute qu'une compagnie qui tenterait cette entreprise, pourrait l'exécuter avec un capital très restreint et ferait une très bonne affaire. Avec cette amélioration les colons pourraient faire venir leurs provisions et transportor leurs récoltes pendant la saison de navigation au lieu d'attendre les chemins d'hiver. Les nombreux chantiers qui se font dans cette région alimenteraient aussi pour une bonne part l'entreprise. Enfin, espérons que tout cela s'accomplira et sera mené à bonne fin et le plus tôt possible dans l'intérêt de tous, aussi bien du pays que de la colonisation.

Revenons maintenant à notre navigation. Ramer, sans doute est un exercice très salutaire pour le corps ; mais comme de toutes les bonnes choses, il ne faut pas en abuser, car cela finit par lasser. Nous ramions donc depuis deux ou trois heures, quand tout à coup, nous apercevons dans le lointain venant à nous, un petit bateau à vapeur. Les rames, mues comme par un ressort qui se détend, cessent de

battre les flots, et un chœur de voix s'écrie avec un élan de suprême satisfaction : Un bateau ! Un bateau ! En effet, c'était M. O. Latour qui, ayant appris par un M. Hurdman qui nous avait dépassé au rapide de la *Cave*, qu'un fort parti de voyageurs montait, venait au devant de nous avec son petit vapeur, le *Mattawan*.

Il nous accoste et nous montons à son bord. Nous faisons ici la connaissance de M. Farr, l'officier en charge du fort de la compagnie de la Baie d'Hudson à Témiskaming, A sept heures nous sommes au moulin Latour et le lendemain matin, à deux heures, nous repartons pour arriver à sept heures à la mission des RR. PP. Oblats. Le R. P. Prévost, supérieur de la mission et le R. P. Guégen viennent nous recevoir sur la plage. La plus franche et la plus cordiale hospitalité nous est offerte. C'est à qui des Pères, des Frères ou des Sœurs se rendra le plus utile et le plus agréable aux voyageurs.

Dans cette maison, chacun de nous se trouve à l'aise, se sent chez lui. D'après ce que nous y avons vu, durant notre court séjour, cette maison est la Providence de nos pauvres colons de cette lointaine région. La maison et la table sont le plus souvent à la disposition des colons. Ceux-ci sont-ils dans l'embarras, ils y trouvent conseils et aide. De leur côté les Sœurs, au nombre de trois, ont leur bonne part ; elles hébergent et soignent les malades, abritent et instruisent les orphelins. Les frères cultivent la ferme et pourvoient aux besoins journaliers de la maison.

On voudra bien me pardonner là-bas, si je prends sur moi la liberté de mettre au jour tout le bien que font ces deux maisons au lac Témiskamingue. Je sais que ces choses se font le plus naturellement du monde, sans ostentation et par pur amour du prochain. Tout de même, ce n'est pas une raison pour que nous les taisions lorsque l'occasion de dire ce qui en est se présente et c'est ce que je fais en ce moment, avec la plus grande satisfaction, à titre de gratitude.

A deux heures, nous allons, en compagnie du Père Prévost, faire visite à M Farr et à son aimable compagne, au fort situé du côté de Québec, en face de la maison des Pères Oblats. Après avoir payé nos respects à cette aimable famille, et pendant que M. Farr fait voir à ses visiteurs ses grands canots, le Père Paradis et moi, allons visiter les lots que j'avais retenus , depuis déjà deux mois, et qui sont situés en arrière du fort faisant front à toute la baie, entre la pointe du fort et celle qui est immédiatement située au nord. Après cette visite, nos compagnons, ou plutôt une partie d'eux, sont allés visiter la vallée de la petite rivière, où sont établis plusieurs colons depuis déjà quelques années. Les terres y sont très belles et bien avancées, mais la vallée est petite. Si ce que l'on m'a rapporté est vrai et je n'ai aucune raison pour en douter,il y a là un M. Miron qui, après avoir gardé de sa récolte de l'été ce qui lui est nécessaire pour les besoins ds sa famille et les semences du printemps prochain, a vendu pour plus de $1000 de produits. A six heures, nous revenons de cette première excursion, moins M. L. O. Armstrong, qui est resté l'hôte de M. Farr. Le souper

pris, nous faisons le programme de la journée du lendemain, 1er novembre. Ce programme nous promet de jolies marches, desquelles je ne sais trop comment je pourrai me tirer. Mais tout de même je me promets de suivre les autres de près ou.....de loin.

Le lendemain matin nous entendons une messe basse, puis nous partons pour la baie (la ferme des Pères). En passant au fort, nous prenons M. Armstrong. Il est alors près de huit heures du matin et nous filons vers la baie, distance de quatre milles. Comme je l'ai déjà dit, ce sont les Frères Oblats qui sont chargés de la culture de cette ferme avec l'aide de quelques sauvages. Mais c'est surtout le frère Moffet qui a la haute direction de cette exploitation ; et si j'en crois la rumeur publique du lieu, elle est entre bonnes mains.

Dès en débarquant, M. Armstrong examine minutieusement la nature du sol et nous dit qu'il vaut pour le moins celui du Nord-Ouest qu'il a parcouru en tout sens. La terre noire domine, et par ci par là, on rencontre de grands morceaux de terre grise avec un fond de glaise. Nous visitons les granges où nous trouvons de très beaux produits en blé, avoine et foin. M. Armstrong s'en fait préparer des échantillons qu'il emportera à Montréal.

Ici les montagnes se séparent, et entre leurs chaines s'ouvrent de grands vallons. Nous prenons ce que l'on appelle le chemin Dupont (c'est notre capitaine, M. Alex. Dupont, qui a ouvert ce chemin) qui conduit au lac des Quinze, à vingt-sept milles à l'intérieur. Notre objectif est le nouvel établissement de MM. Fournier et Mesnard, à cinq milles d'ici, sur des terrains non encore arpentés. Ces Messiieurs sont des colons nouveaux, arrivés depuis deux mois. Ils ont choisi, de préférence, leurs terrres sur les plateaux, où le défrichement est aux trois quarts fait, par suite des feux qui ont antrefois détruit en partie les bois qui couvraient ces lieux. Aussi peut-on passer partout là-dedans en voiture, sans aucune difficulté. Sur notre route, nous voyons plusieurs établissements nouveaux, tous canadiens-français. Nous entrons chez quelques-uns ; tous ces colons se déclarent contents d'être là, et ne tarissent pas en éloges sur la nature du sol et la salubrité du climat. Le seul ennui est l'isolement ; on demande des voisins.

A deux heures nous atteignons notre but ; MM. Mesnard et Fournier nous attendaient, ce qui veut dire que tout était préparé pour satisfaire notre appétit, aiguisé par une longue marche et l'air vivifiant de la campagne. Nous dinons et nous causons colonisation. Ces colons sont là depuis le 10 septembre dernier. Ils ont bâti un chantier, puis se sont bravement mis au travail. En vingt neuf jours, à eux deux, ils ont fait dix-sept acres de terre neuve, sans y laisser une seule souche. Au printemps ils auront le temps d'en faire autant avant les semences. N'avais-je pas raison de dire que la terre est aux trois quarts faite ? Ce qu'ils regrettent le plus c'est de ne pas avoir amené leurs familles avec eux et de n'avoir pu encore se procurer le bois de sciage nécessaire à la construction de leurs maisons. Ils vont donc descendre avec nous pour remonter en janvier ou février avec

leur famille, ce qui a été une perte de temps et une source d'ennui pour eux et leur famille, outre un ordinaire de.....chien, comme dit M. Fournier et *un gaspillage effrayant de graisse*, ajoute M. Mesnard.

Sur ces plateaux, qui malheureusement ne sont pas encore arpentés, on ne trouve pas de pierres. Il n'y en a pas assez, dans cent acres de terrain, pour emplir un chapeau. Toute la pierre a été ramassée et mise en tas et Dieu en a fait des montagnes, sans y laisser de terre. La configuration du terrain y est excessivement pittoresque : des montagnes éloignées les unes des autres ; entre ces montagnes d'immenses plateaux suivis de grandes vallées au delà, d'autres plateaux et dans le lointain d'autres montagnes, voilà le fond du tableau. Quand ce beau et riche pays sera colonisé, de n'importe quel point où l'on se sera placé, on pourra voir toutes les paroisses environnantes à plusieurs milles à la ronde.

La rivière *la Loutre*, qui se décharge à la tête du lac Témiskaming, passe à près de dix milles de chez MM. Fournier et Mesnard. Tout ce pays est parsemé de lacs et de gros ruisseaux, ce qui ajoute encore à la beauté et à la fertilité du sol.

Il est près de cinq heures, quand nous nous disposons à revenir, emmenant avec nous MM. Mesnard et Fournier ; et à sept heures, nous sommes de retour à la mission, où nous trouvons nombre de colons qui sont venus assister aux offices religieux de la journée et qui restent pour ceux du lendemain, dimanche, 2 novembre.

Pendant la soirée, nous prenons de ces braves gens les renseignements qui nous sont nécessaires. Voici en résumé ce qu'on nous apprend : On trouve le climat aussi doux qu'à Ottawa et il y a moins de neige qu'à Montréal. Il est rare qu'elle atteigne trois pieds de hauteur ; les gelées n'ont encore nulle part fait de dommages appréciables. Les grands incendies d'autrefois ont fait quelques dommages, ça et là, mais, le sol n'a été endommagé qu'à une mince profondeur ; on n'a aucune appréhension sur la fertilité des terres de l'intérieur, celles qui sont déjà prises ayant donné à leurs possesseurs pleine satisfaction.

Les légumes viennent bien partout, et comme preuve on nous donne un navet que nous avons pesé à notre retour à Mattawan. Son poids a donné treize livres et neuf onces. Du blé a été semé aussi tard que le 19 juin et il a atteint sa parfaite maturité. On a souvent récolté trente minots pour un de semence. Somme toute, ces renseignements sont satisfaisants ; et, ce qui l'est encore également, si non davantage, c'est que de tous ces braves colons on n'en a pas trouvé un seul qui ait exprimé un regret d'être venu s'établir là ; tous se déclarent contents et satisfaits, et le seront encore davantage si on leur procure une voie de communication d'été plus facile avec Mattawan.

Le lendemain, 2 novembre, après la messe, mes compagnons se disposent à aller à la Pointe-au-Vin, à six ou sept milles de la Mission. Pour moi, fatigué, de mon voyage de la veille, je reste à la maison et, je cause avec un M. Geo. Dumais, établi ici depuis le mois d'avril

dernier. Ce Monsieur, qui a quelques moyens, est venu ici avec trois engagés. Il a pris six lots et s'est mis de suite à faire de l'abattis. D'avril à juin, il a fait quarante acres, qu'il a ensemencés un peu à la diable, n'ayant pas les instruments nécessaires. Les semences faites, il s'est construit une maison de 36 sur 20 et une grange de 33 sur 43 puis s'est remis de nouveau au défrichement. Quand le temps des récoltes fut venu, il recueillit le fruit de ses semences—trois cents minots de grains—puis il reprit ses travaux de défrichement et à la fin d'octobre, il avait cent acres en état de culture. Toute cette installation, qui comprend la construction des bâtisses, le transport du ménage, l'achat de quelques instruments d'agriculture, tels que charrue, herse, pioches, pelles, enfin l'indispensable et le salaire aussi bien que la nourriture de ses engagés lui a coûté $2000, dont il faut déduire $300, produit de sa récolte. Ce cas ne prouve-t-il pas que la terre est facile à faire et d'un bon rendement ?

Nos compagnons reviennent de la Pointe-au-Vin vers les sept heures, moins cependant le Père Paradis et M. Michaud. Nous sommes quelque peu inquiets du Père, qui est parti malade et nous redoutons presque une pleurésie. Il revient heureusement le lendemain sur le coup de midi, beaucoup mieux. La nuit dernière, il est tombé deux pouces de neige, et aujourd'hui le vent est nord, ce qui nous fait appréhender du mauvais temps pour bientôt. Après consultation, nous décidons de terminer ici notre expédition et de nous mettre en marche pour le retour.

Pour visiter le canton Guigues et la tête du lac, il nous faudrait encore quatre ou cinq jours au moins et la saison est trop avancée ; d'ailleurs, nos renseignements sont satisfaisants. Il est donc décidé que nous reprendrons demain matin, la route de Mattawan, emmenant avec nous le frère Moffet et un sauvage du nom de Bernard, le meilleur guide de l'endroit.

Le lendemain, 4 novembre, nous nous levons à bonne heure et à sept heures et demie nous sommes au rivage, disant non pas adieu, mais au revoir à tout ce bon peuple de la mission et nous poussons notre embarcation au large.

Le vent a changé durant la nuit et sans être contre nous, il ne nous est guère favorable ; nous jouons donc de la rame et nous y allons de bon cœur. Le temps est couvert et nous promet de la neige et du vent du nord pour demain, nous disent nos capitaines, MM. Bernard et Dupont. Deux heures après notre départ, la neige commence à tomber. C'est une bordée qui va nous tomber dessus et le vent du nord nous arrive à son tour, allant grand train. A midi nous arrêtons chez un M. Burns, à la décharge de la rivière Keepewa, où nous prenons le dîner. Une heure après, nos hommes ayant mis la voile à l'embarcation, nous repartons. La neige tombe toujours de plus en plus et le vent augmente d'instant en instant ; ce qui fait que nous comptons pouvoir camper au pied du lac ce soir ; mais sur les sept heures, le temps est si mauvais, l'obscurité est telle que nous

décidons d'arrêter chez un colon du nom de M. Jos. Jodoin, qui a fixé sa tente à sept ou huit milles du pied du lac, et qui nous reçoit avec la plus franche cordialité.

Cette famille est on ne peut plus satisfaite d'être venue s'établir ici. Madame Jodoin nous dit qu'elle doit à la salubrité du climat la guérison d'une de ses petites filles, prise d'une maladie de cœur. On a préparé le souper, nous avons pourvu le poële du bois nécessaire pour la nuit ; tout celà a pris du temps et il est près de onze heures, lorsque nous nous couchons. Au dehors, le vent fait rage et il neige à plein temps.

Le lendemain matin, 5 novembre, dés quatre heures nous sommes sur pieds. Nous préparons le déjeuner, nous empaquetons nos effets et à six heures et demie nous sommes dans notre embarcation qui a dû être débarrassée d'un gros pied de neige avant de pouvoir nous y installer un tant soit peu à l'aise. Le vent fait toujours rage, la neige tombe toujours en abondance et l'obscurité est encore grande. Nous nous mettons cependant en route pour le Long Sault que nous atteignons vers les huit heures. Il fait maintenant assez clair pour que nous puissions nous lancer sans trop de danger dans les sept milles de rapides qui vont suivre.

Voilà sans doute, un petit bout de navigation qui va donner des émotions à quelqu'un des nôtres. Notre vaisseau est gros, pesamment chargé de personnes, de bagages et de neige ; le vent qui nous était favorable sur le lac devient redoutable dans les rapides. Les voiles sont amenées, puis, toutes les précautions prises, nous partons à la grâce de Dieu et confiants dans l'habileté et la prudence de nos capitaines.

Dans le premier rapide nous touchons deux fois et deux fois nous nous regardons dans le blanc des yeux, mais nous filons splendidement, et un instant après nous prenons le deuxième rapide que nous *dégringolons* de même. A la tête du troisième, le vent nous pousse à terre ; ce que voyant, nos capitaines, de chacun un vigoureux coup d'aviron, font tourner le vaisseau et nous voilà décrivant un grand cercle audessus même du rapide. Ce mouvement fait avec promptitude et d'un poignet solide nous embarque un iestant après dans le tourbillon, à pente très rapide, avec toutes les chances pour nous. Les trois autres rapides sont descendus avec le même bonheur. En quarante minutes, nous avons franchi le Long Sault, c'est-à-dire, parcouru une distance de sept milles, moins de six minutes au mille. La descente de ces rapides, en dépit de ses dangers est réellement belle à faire. Le vent augmente toujours, le fait est qu'il est maintenant en tempête. Nous remettons notre voile pour nous aider à parcourir les vingt et un milles de distance qui nous séparent des autres rapides et nous jouons de la rame, non pas tant pour accélérer la vitesse de notre vaisseau que pour nous réchauffer. Aussi il ne faut pas demander si nous descendons bon train.

A onze heures nous sommes au rapide la *Montagne*. Les voiles ont été abattues et nous sautons ce rapide en un clin d'œil. Une demi-heure plus tard, nous étions chez M. Charon, où nous arrêtons pour diner et nous dégourdir quelque peu les jambes, sans compter que nous avons aussi besoin, grand besoin de nous réchauffer et de nous soustraire au vent, ne fut-ce que quelques instants. Après une heure d'arrêt, nous nous rembarquons et nous voilà courant vers le plus dangereux des rapides, les *Erables*. Rendus là, nos capitaines, par prudence, nous obligent de laisser le vaisseeu et ils ne gardent que les meilleurs rameurs à bord. Il va s'en dire que je n'en fus pas ; mais s'il en fut un parmi nous à qui cet ordre ne fit pas plaisir, ce fut certainement à M. Meschine, qui voulait tout voir, même au risque de courir un danger.

Nous descendons donc à terre, jusqu'au bas du rapide, pour voir sauter nos compagnons. Un instant après, nous les voyons venir et embarquer dans le tourbillon qu'ils franchissent en frolant d'énormes roches, avec la rapidité de la flèche. Le fait est que *pour ma part*, les voyant ainsi lancés au milieu de ces rochers, je préférais *de beaucoup*, ma position à la leur. Les capitaines dans les moments difficiles, ont besoin d'avoir le cœur aussi solide que le poignet et le coup d'œil aussi juste que prompt, car sans cela, leur affaire serait bientôt faite.

Le rapide descendu, l'embarcation suit un remous et vient nous prendre au rivage. Nous félicitons de tout cœur nos compagnons de leur bonheur et nous pouvons maintenant voyager gaiement et sans crainte, car les plus dangereux écueils de notre navigation sont passés.

Nous levons donc la voile et en avant pour le dernier rapide—*la Cave*, que nous atteignons une demi-heure plus tard. Celui-ci est très houleux, tapageur et il arrive assez souvent que l'eau fait irruption dans les embarcations. Il n'en fut rien pour nous et à trois heures, nous étions sur la plage de Mattawan, dans la neige à mi-jambe, ayant fait quarante cinq milles depuis sept heures du matin, soit une moyenne de sept milles à l'heure.

Nous règlons nos comptes avec M. Louhrin, marchand du lieu, qui nous avait fourni tout ce dont nous avions eu besoin pour notre expédition, et nous nous rendons, les laics à l'hôtel Lamarche et les ecclésiastiques, chez les PP. Oblats. Quelques instants après notre arrivée, nous recevons de la part du R P. Poitras une invitation à souper au presbytère où nous sommes reçus avec toute l'urbanité possible. Le lendemain matin, 6 novembre, nous nous rendons à la gare du chemin de fer pour prendre le train de sept heures lequel n'arrive qu'à neuf heures. Le commis préposé à la vente des billets de passage n'arrive au dépôt qu'au dernier moment et nous avons mille difficultés à nous procurer nos billets à temps pour prendre le train. Plusieurs embarquent et je suis de ce nombre, pendant qu'il est en mouvement. Deux des nôtres MM. Dupont et Mesnard ont pu acheter leurs billets mais trop tard pour prendre le train ; ils ont dû attendre

au lendemain pour revenir. Une journée de perte et de pension à payer pour rien et cela grâce à la négligence du commis de la compagnie.

Le R. P. Poitras descend avec nous et il est décidé que les ecclésiastiques seuls arrêteront à Pembrooke pour y saluer Sa Grandeur Monseigneur Lorrain et lui rendre compte de notre expédition. A cinq heures et demie, nous entrons en gare à Ottawa, enchantés de notre voyage, dont je garderai, pour ma part, le meilleur souvenir.

C'est à la suite de ce voyage et comme sa conséquence naturelle, qu'une Société de Colonisation de la région du lac Témiskaming a été fondée à Ottawa ayant à sa tête Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, Vicaire-apostloique de Pontiac. Espérons que cette société réussira à mener à bonne fin son entreprise et dans l'intérêt des colons et dans celui du pays.

.....

AUG. LAPERRIÈRE

COLONS

PRESERVEZ-VOUS DES MOUCHES.

LE MARINGOUINIFUGE

DECOUVERT PAR UN MISSIONNAIRE DU NORD-OUEST

***PATENTÉ LE 3 JUILLET*, 1885.**

Est une préparation inventée il y a plus de dix ans par un missionnaire des Sauvages. Le MARINGOUINIFUGE a soutenu une épreuve de dix ans d'expérience, et a été constamment reconnu infaillible par tous ceux qui en ont fait l'usage.

C'est une préparation onctueuse qui adoucit la peau et guérit l'inflammation causée par les piqûres des insectes malfaisants. Mais le mérite supérieur de cette huile merveilleuse consiste surtout, en ce que toute personne qui en fait usage, peut traverser impunément des essaims compacts de maringouins, de moustiques, de *brûlots*, de *frappe-d'abord* etc, etc., travailler, se reposer et même dormir en paix au milieu de ces insectes sans en être incommodée. La même vertu se fait également sentir comme préservatif contre une autre classe d'insectes non ailés mais non moins redoutables.....

En frottant avec le MARINGOUINIFUGE les bestiaux exposés aux mouches dans les pâturages on met ces pauvres animaux à l'abri des tortures qui font dépérir des troupeaux entiers.

CERTIFICATS

PEMBROOKE, 2 JUILLET 1885.

Je, soussigné, certifie par les présentes, que dans le voyage que j'ai fait, l'été dernier, à travers les bois et les forêts, pour aller visiter les missions sauvages des lacs Témiskaming et Abitibi, ainsi que celles de "New Post", Moose Factory et Albany sur la baie James, une composition faite par le Révd. Père E. A. M. Paradis, O. M. I. nous a été à moi et à mes compagnons, d'une très grande efficacité pour nous protéger contre les piqûres des maringouins, des mouches noires et des brûlots.

† N. Z. LORRAIN, Ev. de Cythère
Vicaire-apostolique de Pontiac.

EN VENTE AU BUREAU DE *LA VALLÉE D'OTTAWA*.

RAPPORT

—o: DU :o—

REV. P. E. GENDREAU, O. M. I.,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TÉMISKAMING.

—:o:—

AUX DIRECTEURS ET MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

De bonne heure le printemps dernier, il a été décidé que j'irais faire une nouvelle exploration des Cantons Guigues et Duhamel, que j'avais déjà visités, il y a deux ans, et que nous avons depuis obtenus comme terrain réservé aux colons de notre société.

Je devais visiter les colons déjà établis sur nos réserves et choisir les lots sur lesquels nous voulions commencer les défrichements pour les membres de la société.

Depuis qu'il est question de Témiskaming M. A. E. Guay, notaire, de St Jérôme, m'avait écrit à plusieurs reprises, demandant des informations sur ce pays et manifestant le désir de m'accompagner lorsque je visiterais ces Cantons.

Aussi lorsque mes occupations me permirent d'entreprendre ce voyage, je n'eus qu'à fixer l'heure du départ et M. le notaire, ainsi que deux autres explorateurs, m'attendaient à la station du chemin de fer

le 29 juin dernier, et immédiatement nous nous mîmes en route pour Mattawan où nous arrivâmes le même soir.

Le Rév. Père Poitras, un de nos plus zélés et utiles directeurs, se chargea d'organiser l'expédition et le lendemain après-midi (30 juin) au nombre de sept nous montions dans notre frêle embarcation, puis vogue la galère du côté de Témiskaming.

Je ne décrirai pas ce voyage qui ressemble un peu à celui de M. Laperrière tel que raconté dans cette brochure; j'ajouterai seulement que M. Laperrière et ses compagnons n'ont pas reçu comme nous la charmante visite des maringouins, brûlots, mouches, etc, etc, qui n'out cessé de nous tenir compagnie tout le temps de notre voyage. Pour nous consoler de ce terrible fléau nous répétions le mot d'une bonne femme de Témiskaming sur le sort de laquelle je m'apitoyais en la voyant si maltraitée par les mouches : " C'est vrai, dit-elle, mais ça n'a qu'un temps " et nous étions dans le temps des mouches.

Après une navigation assez pénible, où, la plupart du temps nous avons nagé entre deux eaux, l'eau du lac et l'eau du ciel, nous arrivons à Témiskaming. Naturellement nous allons à la maison de tout le monde, c'est-à-dire à la résidence des RR. PP. Oblats. Ce n'est pas à moi à faire l'éloge de ces braves misionnaires, de ces dévoués Frères Convers, de ces charitables Sœurs Grises, qui depuis plus de vingt ans se font tout à tous et tiennent table ouverte à tous les voyageurs, traitant bien les corps pour attirer les âmes, mais Monsieur le notaire trouverait mon rapport incomplet, si je ne me faisais pas l'interprète de son admiration pour la cordiale hospitalité qui nous a été offerte tout le temps de notre voyage.

Nous étions attendus depuis longtemps, aussi tout était prêt pour commencer notre exploration le lendemain matin de notre arrivée. M. l'arpenteur Dumais venait de terminer l'arpentage du canton Duhamel et nous attendait pour nous piloter dans tous les coins du canton qu'il connaissait comme son *Pater*. Nous prenons note de tous les lots propres à la culture, nous traçons, sur la carte, la conformation des monticules qui ne sont qu'une masse de rochers incultes, où les bleuets seuls ont droit de *cité*, nous visitons les colons. Enfin, après trois jours de marche, nous compilons nos notes, nous coordonnons nos statistiques recueillies de la bouche des colons, et aujourd'hui je suis heureux, très heureux, de vous communiquer les détails et les chiffres ci-dessous dont je puis garantir l'exactitude.

Notre exploration s'est bornée au canton *Duhamel*. Ce canton et les îles qui l'avoisinent forment une superficie de 10 milles de longueur par 7 milles de profondeur, soit à peu près 50,000 acres de terre.

De ce chiffre il faut retrancher à peu près 12,000 acres comme impropres à la charrue à cause des montagnes, des lacs et des rivières, laissant 38,000 acres de terre de première qualité, sans une seule roche ni une côte, où un cheval ne pourrait pas monter 1500 à 2000 livres pesant.

Il n'y a pas de chaines de montagnes dans ce canton, ce sont plutôt de petites montagnes de rochers presque rondes, toutes séparées les unes des autres par de riches vallées dans lesquelles vous marchez pendant des milles sans pouvoir trouver une seule roche. Il sera très facile de faire des chemins dans toutes les directions et cela sans avoir à gravir une seule côte. Quant à la qualité du sol, M. Dumais, qui vient de passer trois ans à arpenter les vastes prairies du Nord-Ouest, est absolument de la même opinion que M. Armstrong, agent d'immigration du Pacifique et qui a visité nos cantons en compagnie de M. Laperrière.

Tous deux, après avoir visité le Nord-Ouest et Témiskaming, s'accordent à dire que c'est la même qualité de terre, la même richesse de sol. Un des nouveaux colons, pour me prouver l'excellence de sa terre, en prit une poignée qu'il serra dans sa main en disant " voyez " mon Père, terre qui pelote rend du blé qui minote."

En effet, cette terre grise et noire naturellement si friable, et qui repose sur une couche de glaise bleue, conserve facilement l'empreinte de la main comme du mastic amolli.

Voici maintenant le résumé des informations prises par M. l'arpenteur Dumais et moi, et le tableau comparatif de ce qu'il y avait dans le canton Duhamel en 1875, 1882 et 1885.

	1875		1882		1885	
Acres en culture	10	15	130	144	850	1097
Acres en prairie	5		14		247	
Minots de semence	16		101		1131	
Batisses construites	6		24		67	
Lots avec défrichements	3		18		70	
Familles résidentes	3		11		37	

Je ne parle pas des jeunes gens, qui à l'heure qu'il est, sont à faire des défrichements sur leurs lots, à bâtir de petites maisons, à préparer un nid pour une compagne fidèle qui viendra avant longtemps faire leur bonheur.

Ces chiffres, dont je puis garantir l'exactitude, parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin de commentaires. Cependant, malgré ce beau succès je dois vous avouer que j'ai été loin de forcer la note pour encourager les colons à se rendre immédiatement. J'ai voulu d'abord faire disparaître les deux grands obstacles qui s'opposent à notre colonisation: 1o manque de communications excepté le canot et les portages. 2o manque de ligne régulière de transport.

En lisant la narration de M. Laperrière tout le monde comprendra la difficulté pour arriver à cette terre promise. Pour obvier à cet inconvénient le Rév. Père Paradis alors missionnaire à Témiskaming et le premier qui ait attiré l'attention du public sur la richesse de ce pays, avait suggéré le plan de faire construire une digue qui en noyant le

Long Sault donnerait une navigation pour bateau à vapeur d'au moins 125 milles de longueur sans interruption. Mais dans les circonstances actuelles, le gouvernement n'a pas cru pouvoir entreprendre ces travaux, dont le coût, d'après les estimés de M. l'ingénieur Guérin, s'élèverait à près de deux millions de piastres.

C'est alors que notre bureau de direction a suggéré le plan de faire construire un chemin à lisse (tramway) sur tout le parcours du Long Sault (7 milles de longueur) puis mettre un bateau à vapeur sur le lac Témiskaming et un autre sur le lac des sept lieues. Ce dernier plan a été accepté et je suis heureux de vous annoncer que l'Honorable Ministre des Chemins de fer, (mon ami personnel), secondé par Sir Hector Langevin, le puissant appui de toute entreprise Canadienne-Française, a fait voter par les Chambres Fédérales, un subside de $25,000.00 pour nous aider à construire un chemin à lisse dans le Long Sault. L'Honorable J. J. Ross, Premier de Québec, m'avait déjà accordé une somme de $2,000.00 pour commencer les travaux de ce chemin, et je ne doute pas que l'octroi de terrain que je viens de lui demander pour nous aider à terminer ces travaux, ne reçoive une réponse favorable. Ainsi le succès nous parait assuré, et nous sommes convaincus qu'avant un an, nous aurons entre Mattawan et Témiskaming une ligne régulière de transport par navigation et par chemin de fer qui nous permettra de faire le trajet en une journée.

Voilà donc le premier obstacle surmonté. Quant au second, il vous a été déjà annoncé dans cette brochure, que sur notre demande spéciale, l'Honorable Maître Général des Postes a bien voulu établir une ligne régulière et directe de la malle, qui partira de Mattawan tous les mardi matin pour arriver à Témiskaming le mercredi soir. Sur notre recommandation, ce contrat a été accordé à M. Smith, de Mattawan, qui s'engage à transporter nos colons pour la somme de $3 chacun.

Il n'y a donc plus rien qui s'oppose au succès de notre société de colonisation. Nous avons 1o un sol très fertile comparable aux prairies du Nord-Ouest. 2o terre facile à défricher. M. Larouche, de Chicoutimi, arrivé à Témiskaming le 4 juin dernier, a eu le temps de défricher, sans laisser une souche, 6 acres de terre et ensemencer 10 minots de grain. Je visitais son lot le 6 juillet dernier et le grain avait une belle apparence. 3o Climat favorable. Nous ne remarquons pas de différence notable entre Ottawa et Témiskaming. Le 6 juillet, nous avions des bleuets murs et des patates nouvelles bonnes à manger. 4o communication facile et économique. D'Ottawa à Témiskaming le prix de passage sera $5.50. 5o marché excellent pour la vente de nos produits. Les nombreux chantiers de bois qui se font à quelques milles en arrière, offrent aux colons un excellent marché pour ses produits, et un travail rémunératif pendant la saison de l'hiver.

J'oubliais de mentionner la visite que nous avons faite à la mine d'argent de M. Wright, située partie dans le canton Guigues, partie dans le canton Duhamel, au centre de nos terrains.

Ce Monsieur qui a déjà dépensé $25,000 pour l'installation de machines très puissantes pour l'exploitation de sa mine m[illegible] permis d'apporter quelques spécimens de cette mine, qui ont été analysés par le R. P. Marsan, notre professeur de minéralogie et de chimie, et déclarés comme indice d'une mine riche en argent et en plomb.

Telles sont, Messieurs, les quelques remarques et appréciati[illegible]s qui me sont suggérées par ce dernier voyage. Je puis ajouter que M. le notaire Guay et M. l'arpenteur Dumais partagent mes impressions et mes appréciations.

Collège d'Ottawa, 17 Juillet, 1885.

P. E. GENDREAU, O. M. I.,

Prés. S. C. L. T.

Manufactures francaises

D'ORNEMENTS D'EGLISES

No 1674, RUE NOTRE-DAME,

R. BEULLAC,

MONTREAL.

The Ottawa CHEAP STORE MATTAWA.

M. P. PIGEON ci-devant d'Ottawa a le plaisir d'annoncer au public en général et particnlièrement à la population Canadienne-Française, qu'il vient d'ouvrir à Mattawa une Maison Commerciale de Marchandises Sèches, Hardes faites, Epiceries et provisions, et qu'ayant acheté sur les lieux un Stock à 50 CENTS DANS LA PIASTRE, il peut offrir ses Marchndises à au moins 25 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs, et il invite en outre tous les colons qui von s'établir dans la riche vallée du Lac Témiskaming de lui rendre une visite lorsqu'ils passeront à Mattawa, tout en leur assurant qu'ils seront servis avec la plus grande attention,

The Ottawa Cheap Store,

MATTAWA.

R. PIGEON.

A

nnoncer
pulation
wa une
s faites,
eux un
frir ses
ché que
ui von
de lui
tout en
atten-

ore,

BARRE ET CIE

MARCHANDS DE VINS CANADIENS,

MONTREAL—[illegible]—MONTREAL

ANCIENNE VOUTE [illegible]

BARRE & CIE,

VINS CANADIENS, [illegible]

Dos.		Gals.
	Champagne [illegible]	
	Grand Champagne Carte d'Or,	
	Champagne [illegible]	
[illegible]	Haut Sauterne	$3.25
6.50	Sauterne Sec, Château St. Ange,	3.00
6.00	Sauterne Chateau St. Louis,	2.50
5.00	Sherry de Saint Ange	2.00
5.50	Sir Hector Sherry,	[illegible]
5.00	Sherry de [illegible]	[illegible]
6.00	Sir John Sherry,	2.50
4.50	Sir George Sherry,	1.75
6.60	Vermouth National,	2.00
6.00	Chateau Margaux,	2.00
5.50	Saint Mexens,	2.25
5.00	St. Emilion,	[illegible]
5.75	St. Louis,	2.15
4.75	St. Julien,	1.90
4.50	St. Estephe,	1.75
4.00	Monferrand Medoc,	1.50
3.50	Nova Scotia Oporto,	1.25
4.00	Oporto New Brunswick,	1.50
4.50	Algoma Port,	1.75
4.75	Alberta Port,	1.85
5.00	Athabasa Port,	2.00
5.50	Manitoba Port,	2.15
5.50	Ontario Port,	2.25
6.00	Quebec Port,	2.50
5.00	Bitter Orange,	2.00
5.50	Bitter St. Jean Baptiste,	2.25
4.25	Vin Sicile Palerme,	1.60
4.50	Mose le Muscatel,	1.70
7.00	Muscat de Lunel,	[illegible]
8.00	Bourgogne Richelieu,	3.50
7.50	Pommard Jacques Cartier,	3.25
	Vin de Messe Canadien,	1.60

ETABLI EN 1850 | A LA GROSSE TARIERE | ETABLI EN 1850

[illegible]

Notre Magasin à Mattawan sert maintenant de quartiers généraux pour le commerce du haut de l'Ottawa.

Nous y tenons toujours un grand assortiment d'articles en fer de toute sorte,

Poêles, Ustensiles de cuisine, Outils pour la Ferme etc.

McDOUGALL & CUZNER,

RUE SUSSEX, OTTAWA

MAISON DES COLONS

Coin des rues Dalhousie et Murray, Ottawa,

TENUE PAR

—o: N. A. SAVARD & CIE, :o—

EPICIERS EN GROS ET EN DETAIL.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs de toutes sortes et de premiere qualite

Avances liberales sur consignations.

Beaucoup une specialite.

Depot de la celebre FLEUR PREPAREE Italienne

—o—LE PATRONAGE DES COLONS EST SOLLICITE

139

537